

RAPPORT ANNUEL

2013

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 10 JUIN 2014	3
COMPTES CONSOLIDÉS 2013	17
Compte de résultat	18
Bilan	19
Tableau de flux de trésorerie	20
Tableau de variation des capitaux propres	21
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	22
1. Faits significatifs	22
2. Principes et méthodes appliquées	22
3. Analyse des principaux postes du bilan	26
4. Analyse des principaux postes du compte de résultat	32
5. Activités abandonnées	34
6. Instruments financiers et engagements hors-bilan	35
7. Autres informations	38
COMPTES SOCIAUX 2013	41
Bilan actif	42
Bilan passif	43
Compte de résultat	44
Tableau de flux de trésorerie	45
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	46
1. Faits significatifs à la clôture	46
2. Événements postérieurs à la clôture	46
3. Rappel des principes et méthodes significatifs appliqués	46
4. Changement de méthode sur les comptes 2013	48
5. Analyse des principaux postes du bilan	48
6. Analyse des principaux postes du compte de résultat	54
7. Instruments financiers et risques de marché	58
8. Parties liées	59
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	61

RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU 10 JUIN 2014

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale annuelle en application de la loi et des statuts pour vous rendre compte de l'activité de Cerep au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au Comité d'Entreprise.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre Société et celle de notre Groupe.*

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 qui vous sont présentés comportent un retraitement des comptes 2012 en ligne avec la présentation des comptes de l'exercice 2013 qui rendent compte de la cession de Cerep Inc. intervenue en fin d'exercice. Les comptes sociaux de la Société comportent en outre un changement de méthode comptable portant sur la comptabilisation des engagements de retraite.

Présentation de l'activité de la Société et du Groupe

Cerep est un partenaire stratégique de l'industrie pharmaceutique dans le domaine de la découverte de médicaments ("Drug Discovery").

La Société a développé et intégré un ensemble de technologies et de savoir-faire qui permet à ses clients de mettre en œuvre une stratégie de Drug Discovery basée sur la détermination précoce des éventuels effets secondaires des médicaments. Son approche rationnelle apporte des solutions pour réduire le temps et le coût de développement des médicaments en décelant très tôt les candidats-médicaments les plus prometteurs tout en éliminant les molécules qui pourraient échouer en développement.

Cerep a en effet développé une plate-forme technologique pour déterminer rapidement et à faible coût les propriétés pharmacologiques, le métabolisme et la toxicité potentielle des candidats-médicaments. Ces molécules sont ainsi testées *in vitro* dans un ensemble de modèles (ou tests) moléculaires et cellulaires mis au point et validés par Cerep. Les résultats de ce profilage *in vitro* fournissent autant d'indicateurs des effets des composés chez l'homme. Ils peuvent aussi être interprétés à l'aide de BioPrint®, un outil informatique propriétaire développé par les informaticiens et les pharmacologues de Cerep autour d'une base de données générée par la Société et incluant les résultats *in vitro* de près de 2 500 médicaments actuellement commercialisés, ayant échoué pendant les phases de développement cliniques, ou ayant été retirés du marché. Cette approche permet aux clients de Cerep de limiter le nombre de produits à synthétiser et à tester dans les phases de recherche, d'orienter les candidats-médicaments lors des essais cliniques et d'identifier de nouvelles indications pour des médicaments existants, et/ou ayant échoué dans leur indication originale ou encore en cours de développement.

La plate-forme technologique de Cerep

La plate-forme technologique de Cerep comprend :

- . le criblage à haut débit pour tester rapidement des chimiothèques de grande taille ;
- . le profilage à haut débit pour déterminer *in vitro* les effets pharmacologiques (spécificité des molécules) et pharmaceutiques (biodisponibilité et toxicité des molécules) ;
- . BioPrint®, une base de données relationnelle qui permet de prédire les propriétés cliniques d'une molécule à partir de ses descripteurs moléculaires et de ses effets *in vitro* ;

Les modèles *in vitro*

Une molécule chimique exerce son effet biologique, que ce soit un effet thérapeutique ou un effet toxique, en agissant sur des protéines, appelées cibles moléculaires. Le nombre total de protéines, ou cibles potentielles, chez l'homme, est estimé à environ 10 000. Les progrès récents en biologie moléculaire ont permis d'identifier nombre de ces cibles mais le mécanisme d'action de la plupart d'entre elles reste inconnu. Seules quelques centaines de ces cibles sont connues pour être impliquées dans les effets thérapeutiques et secondaires des médicaments.

La connaissance exhaustive de ces cibles et leur relation avec les effets cliniques observés chez l'homme permettrait le développement de médicaments efficaces et dénués d'effets secondaires ou toxiques.

Cerep a, dans ce domaine, le savoir-faire le plus étendu au monde, avec un catalogue d'environ 1 300 modèles *in vitro* permettant de déterminer l'effet des molécules sur plusieurs centaines de cibles, incluant les cibles déjà connues et d'autres de découverte plus récente et encore mal caractérisées.

Les modèles sont fiables et robustes. Ils sont réalisés dans des volumes de quelques microlitres pour une optimisation des coûts et une faible consommation des matières premières.

La recherche et développement de Cerep est spécialisée dans la mise au point de nouveaux modèles *in vitro* et l'adaptation de nouvelles technologies dans ces modèles.

Le criblage à haut débit

Un programme de recherche de nouveaux médicaments débute en général par le test de plusieurs centaines de milliers de composés sur la cible d'intérêt. Cette étape est appelée criblage à haut débit. Elle doit être réalisée rapidement, à faible coût et doit permettre l'identification fiable de composés actifs. Cerep a développé un savoir-faire reconnu dans ce domaine, mettant en jeu un processus optimisé basé sur l'utilisation de matériels robotiques sophistiqués dont certains ont été conçus par la Société.

Cerep est en mesure de cribler plusieurs dizaines de milliers de composés par jour sur une cible déterminée.

Le profilage à haut débit

A l'issue de l'étape de criblage à haut débit, les composés actifs sont sélectionnés. Leurs structures chimiques servent de base aux chimistes pour la conception de nouveaux composés qui seront à leur tour criblés sur la cible d'intérêt. A ce stade, il est important aussi de s'assurer que ces composés ne produiront pas d'effets secondaires ou toxiques, de vérifier qu'ils atteindront l'organe visé une fois administrés chez l'homme et que leur métabolisme hépatique sera compatible avec leur utilisation. A cette fin, les composés doivent être testés dans un ensemble de modèles *in vitro* prédictifs. Cette étape, appelée profilage, est réalisée en général sur un ensemble de 20 à 100 cibles en parallèle.

Le nombre de composés actifs issus de l'étape de criblage à haut débit peut être important. Il convient donc de pouvoir profiler de nombreux composés en parallèle : c'est l'objet du profilage à haut débit.

S'il est relativement commun, dans les principaux laboratoires pharmaceutiques, de pratiquer le criblage à haut-débit (de nombreux composés sur une seule cible), le profilage, spécialement le profilage à haut-débit (de nombreux composés sur un ensemble de cibles), nécessite une expertise particulière, tant au niveau des procédures de chaque modèle (homogénéité optimale des conditions expérimentales) qu'au niveau de la gestion des flux de matières pour réduire la consommation, réduire le temps de cycle et maximiser la fiabilité des résultats. Cerep possède dans ce domaine un savoir-faire unique qui lui confère la place de leader mondial.

Cerep a développé une offre unique de modèles pharmacologiques destinés à comprendre et anticiper les effets des médicaments. Ceux-ci sont proposés généralement depuis les laboratoires de Cerep SA situés dans la région de Poitiers.

Depuis 2010, la Société propose aussi la réalisation du profilage pharmacologique depuis son nouveau laboratoire implanté à Shanghai, en Chine.

* Une modification de ce rapport, indiquée en page 13, a été décidée par le Conseil d'administration de la Société en date du 21 Mai 2014.

BioPrint®

BioPrint® est une vaste base de données pharmacologique et pharmaceutique (ADME) homogène et cohérente, qui constitue un outil unique d'aide à la décision dans le processus de découverte de nouveaux médicaments.

La base de données est constituée de trois ensembles distincts : les descripteurs chimiques (structures des composés, informations chimiques et descripteurs 2D et 3D), les profils *in vitro* et les effets *in vivo* de médicaments ou de produits de référence.

La base de données contient des informations sur près de 2 500 médicaments actuellement sur le marché, ayant échoué pendant les phases de développement clinique, ou ayant été retirés du marché. Les informations sont d'une part les descripteurs des composés, et d'autre part leurs effets cliniques (effets thérapeutiques et effets secondaires) observés chez l'homme.

Les descripteurs stockés dans la base de données BioPrint® sont d'une part les paramètres physico-chimiques (structure chimique, descripteurs pharmacophoriques 3D, etc.) et les effets *in vitro*, mesurés dans un ensemble de 159 cibles. Ces effets *in vitro* ont tous été générés par Cerep dans des conditions homogènes qui rendent la comparaison des résultats entre eux fiable.

Grâce à l'interprétation des profils réalisés par Cerep, BioPrint® aide à déterminer si un nouveau produit a certaines des qualités requises pour devenir un médicament commercialisable, anticipant notamment les effets *in vivo* indésirables, les effets sur d'autres cibles que la cible principale visée, et les caractéristiques pharmaceutiques de la molécule étudiée.

L'approche BioPrint® permet ainsi, par comparaison avec les médicaments contenus dans la base de données, de déterminer la probabilité de survenance d'un effet secondaire pour un nouveau composé avant que celui-ci ait été testé chez l'homme.

Une autre application de BioPrint® est de permettre d'identifier des cibles, qui ne sont pas génétiquement apparentées à la cible principale testée mais qui lui sont structurellement proches, pour définir le profil le plus pertinent autour de la cible d'intérêt.

L'offre de services

Cerep propose l'accès à sa plate-forme technologique sous forme de services.

L'offre de Cerep inclut :

- le développement de nouveaux modèles, qui pourront être utilisés par Cerep pour tester les produits de ses clients ou qui pourront être transférés par Cerep à son client pour une utilisation par ses propres laboratoires,
- la détermination des mécanismes d'actions spécifiques des médicaments ou candidats-médicaments ; pour cela, Cerep met au point et valide des modèles moléculaires ou cellulaires adaptés à l'effet thérapeutique du médicament et analyse l'effet du composé d'intérêt sur ces modèles,
- le criblage à haut débit des composés ; ceux-ci – parfois plusieurs centaines de milliers – sont transférés à Cerep par son client. Cerep réalise le criblage et transmet les résultats au client ou les rend disponibles via Data OnLine.
- le profilage à haut débit : le client choisit un ensemble de modèles dans le catalogue de Cerep ("à la carte") ou sélectionne un profil prédéfini par Cerep ("menu"). Il envoie ensuite à Cerep ses molécules à tester. Les résultats générés par Cerep sont transférés au client et/ou rendus disponibles via Data OnLine.
- l'interprétation des résultats *in vitro* et l'anticipation de leurs effets cliniques à l'aide de BioPrint®. A la demande du client, Cerep réalise une analyse des résultats basée sur l'expertise des pharmacologues de la Société qui s'appuie pour cela sur l'exploitation de la base de données BioPrint®.

S'ajoutent aux revenus des activités de services, des revenus provenant des droits de souscription à la base de données BioPrint® ou à des sous-ensembles de BioPrint®.

Le groupe Cerep a pour clients ou pour partenaires stratégiques des sociétés pharmaceutiques, biopharmaceutiques ou biotechnologiques pour l'essentiel, mais aussi des sociétés des secteurs cosmétique, agrochimique ou chimique et compte à la fin de l'exercice 2013 environ 550 partenaires commerciaux incluant la plupart des plus grands groupes pharmaceutiques. Cerep réalise directement ses prestations de recherche et ne fait pas appel à la sous-traitance.

Bilan de l'exercice 2013 : progrès réalisés, évolutions prévisibles et difficultés rencontrées

Résultats

L'année 2013 est marquée par une progression significative du chiffre d'affaires de 10,8%.

Le résultat opérationnel, bénéficiaire à 0,36 million d'euros en 2013 (contre un bénéfice de 1,61 million d'euros en 2012) inclut des reprises négatives en autres produits et charges opérationnels pour 0,13 million d'euros contre un produit de 0,42 million d'euros en 2012, et la constatation de diverses prestations en autres achats, charges externes d'un montant de 3,79 millions d'euros contre 3,03 millions d'euros en 2012 (+25,25%).

Sur l'année 2013, le Groupe génère un EBE de 1,65 million d'euros, un résultat opérationnel courant de 0,49 million d'euros et un résultat net de -0,88 million d'euros incluant la perte des activités abandonnées (-1,07 million d'euros).

Sur le second semestre, le Groupe génère un EBE positif de 1,50 million d'euros et un résultat net des activités poursuivies positif de 0,70 million d'euros contre un EBE positif de 0,15 million d'euros et un résultat net négatif de 0,51 million d'euros au premier semestre 2013.

Activité des sociétés du Groupe

Le chiffre d'affaires de Cerep SA connaît une progression marquée de +11,3% au cours de l'exercice 2013. Parallèlement, on note une baisse du chiffre d'affaires de la filiale chinoise Cerep Drug Discovery Services Co, Ltd (-28,2%) (ci-après également "Cerep Ltd"). Ceci résulte de la décision stratégique de traiter en France, avec l'accord du client, les études des partenaires commerciaux chinois dans un souci d'organisation et d'augmentation de la rentabilité. L'activité commerciale de Cerep Ltd a ainsi contribué au chiffre d'affaires de Cerep SA pour 0,21 million d'euros en 2013 contre 0,15 million d'euros en 2012.

Offre publique d'achat

La note conjointe déposée par Eurofins Discovery Services Lux Holding ("Eurofins") et Cerep en décembre 2012 dans le cadre de l'offre publique initiée par Eurofins, a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") le 22 janvier 2013.

En application du règlement général de l'AMF, une première offre a été ouverte du 24 janvier 2013 au 27 février 2013 inclus, rendue publique le 7 mars 2013, et une seconde offre du 11 au 22 mars 2013 inclus, rendue publique le 28 mars 2013.

Celles-ci font état d'une prise de participation d'Eurofins dans le capital de Cerep à hauteur de 86,51% du capital et des droits de vote.

Cette opération permet à Cerep de renforcer ses moyens de développement dans le secteur de la pharmacologie prédictive. Le Président-directeur général de Cerep - Thierry Jean - s'est vu confier la responsabilité du pôle Drug Discovery d'Eurofins qui inclut à ce jour Cerep mais également la société Panlabs, qui évolue dans le même domaine et dont Eurofins a fait l'acquisition en septembre 2012, et a vocation à inclure d'autres sociétés que Eurofins pourrait acquérir dans ce secteur.

En juin 2013, Cerep a cédé hors marché à Eurofins Discovery Services Lux Holding 30 000 actions qu'elle auto détenait, au prix unitaire de 2 euros.

Cession de Cerep, Inc.

En décembre 2013, Cerep SA a cédé sa filiale Cerep, Inc. à Eurofins-Panlabs, Inc., dans le cadre d'une réorganisation des sociétés du pôle Drug Discovery du Groupe Eurofins.

Commentaires sur les résultats

1. Commentaires sur les résultats consolidés

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes comptables internationales IFRS ("International Financial Reporting Standards") adoptées au niveau européen.

Cerep a établi une information comparative 2013 et 2012 sur la base des activités poursuivies et des activités cédées et abandonnées au 31 décembre 2013, conformément aux normes et interprétations IFRS 5 en vigueur que le Groupe a appliqué pour la préparation de ses comptes consolidés au 31 décembre 2013.

1.1. Exercices clos les 31 Décembre 2012 et 31 Décembre 2013

Les éléments consolidés relatifs aux activités de 2013, comparées aux activités de 2012 retraitées ne représentent que le seul secteur des services précliniques (activités de criblage et de profilage pharmacologiques et pharmaceutiques), excluant les activités de sa filiale américaine Cerep, Inc. cédée le 31 décembre 2013.

Chiffre d'affaires

Evolution comparée du chiffre d'affaires (K€)

	31.12.13	Variations	31.12.12
Groupe Cerep	19 091	10.8%	17 232
dont contributions nettes après éliminations intercompagnies :	-	-	-
. Cerep SA	18 941	11.3%	17 023
. Cerep, Ltd.	150	-28.2%	209

Le chiffre d'affaires 2013 du Groupe s'est élevé à 19,09 millions d'euros en augmentation de 10,8% par rapport au chiffre d'affaires 2012 de 17,23 millions d'euros (13,2% à taux de change constants)¹.

En 2013, l'activité de pharmacologie enregistre un chiffre d'affaires en progression à 18,94 millions d'euros contre 17,02 millions d'euros en 2012, soit une augmentation de 11,3% (13,8% à taux de change constants). Les ventes de la filiale chinoise, Cerep Ltd., sont en diminution à 0,15 million d'euros, contre 0,20 million d'euros en 2012. L'activité commerciale de Cerep Drug Discovery Services Co. Ltd a contribué pour 0,21 millions d'euros au chiffre d'affaires de Cerep SA en 2013, contre 0,15 millions d'euros en 2012.

Au total, Cerep compte environ 550 clients, contre 520 en 2012, et a reconduit ses accords majeurs de services.

La part du chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice avec les dix premiers partenaires de Cerep s'établit 50%, contre 46% pour 2012.

Chiffre d'affaires par zone géographique

Le tableau ci-après présente la ventilation du chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies selon la zone géographique du client.

(K€)	31.12.13		31.12.12		Variations	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Europe	10 445	54,7%	9 213	53,5%	1 232	13,4%
dont France	3 773	19,8%	3 304	19,2%	469	14,2%
Amérique du Nord	7 223	37,8%	6 453	37,4%	770	11,9%
Asie	1 295	6,8%	1 490	8,6%	-195	-13,1%
Autres	128	0,7%	77	0,4%	51	66,2%
Total	19 091	100,0%	17 232	100,0%	1 858	10,8%

L'activité commerciale du Groupe est principalement réalisée en Europe, en Amérique du Nord et en Asie, dans les zones géographiques dans lesquelles sont localisés les acteurs de la Drug Discovery.

Les ventes sont en progression sur les 2 continents Europe (13,4%) et Amérique du Nord (11,9%). Parallèlement, on note une régression de l'activité sur le continent asiatique (-13,1%), essentiellement au Japon, où les ventes ont fortement chuté en 2013, accentuée par une baisse du yen contre le dollar et l'euro. Cette baisse est partiellement compensée par une augmentation significative des ventes en Asie, hors Japon.

Excédent brut d'exploitation (EBE/EBITDA)

L'augmentation du chiffre d'affaires a permis de générer un excédent brut d'exploitation consolidé des activités poursuivies positif à 1,65 million d'euros contre 2,47 millions d'euros en 2012, ce malgré un accroissement des charges d'exploitation, et une baisse significative du crédit d'impôt qui s'est élevé à 0,32 million d'euros contre 1,29 million d'euros en 2012. Sur l'exercice 2012, il avait en effet été constaté un rattrapage de crédit d'impôt de 0,89 million d'euros relatifs aux programmes de recherche menés de 2009 à 2011.

Les charges de consommation matières ont augmenté de 10,47% par rapport à 2012, s'établissant à 4,58 millions d'euros contre 4,15 millions d'euros en 2012. La consommation s'est toutefois légèrement améliorée puisqu'elle représente 23,9% du chiffre d'affaires du Groupe en 2013 contre 24,1% en 2012, en dépit d'une augmentation des efforts de R&D (voir ci-dessous).

Les charges de personnel s'élèvent à 9,04 millions d'euros contre 8,83 millions d'euros en 2012, soit une augmentation de 2,40%.

Les autres achats et charges externes, impôts et taxes s'élèvent à 3,79 millions d'euros contre 3,03 en 2012, soit un accroissement de 25,25%, attribuable principalement à des prestations de management constatées en salaires en 2012, des développements de tests sous-traités à Cerep Inc. dans le cadre d'un contrat commercial, des prestations liées à des services et supports fournis par Eurofins et une augmentation des coûts de retraitement des déchets.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement du Groupe engagés au cours de l'exercice 2013 pour les activités poursuivies se sont élevés à 3,57 millions d'euros contre 2,95 millions d'euros en 2012. Les frais de recherche et développement sont intégralement comptabilisés en charges et intégrés dans celles-ci. Le maintien d'un effort de R&D ambitieux est le garant du développement futur de l'activité du Groupe. Cerep sélectionne ses axes de R&D sur la base des attentes de ses clients et des avancées scientifiques, de même que sur la base des nouvelles directives et conseils émanant des organismes de régulation du médicament (FDA,

¹ Dollar et yen

EMA, etc.). En 2013, cet effort a porté particulièrement sur le développement de nouvelles cibles épigénétiques, cibles reconnus pour leur implication dans le développement de nombreux cancers. A la fin de l'exercice, Cerep dispose du plus large catalogue de cibles épigénétiques connu au monde. Cerep a aussi été active dans le développement d'un panel de tests de mesure de transport de médicaments dans l'organisme (drug transporters) recommandé par les autorités réglementaires.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant consolidé (avant les autres produits et charges opérationnels, et le résultat financier et impôts des activités poursuivies) est un gain de 0,49 million d'euros contre un gain de 1,19 million d'euros en 2012.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel consolidé, avant résultat financier et impôts des activités poursuivies, se solde par un gain de 0,36 million d'euros contre un gain de 1,61 million d'euros en 2012.

En 2012, un gain de 0,42 million d'euros avait été enregistré en autres produits et charges opérationnels pour reprise de provision devenue sans objet, contre une charge de 0,13 million d'euros constatée en 2013.

Autres résultats

Résultat financier et impôts

Le résultat financier consolidé 2013 des activités poursuivies est négatif de 0,18 million d'euros contre une perte de 0,09 million d'euros en 2012. Le résultat net des effets de change est négatif de 0,18 million d'euros contre une perte de 0,07 million d'euros en 2012.

La baisse des charges d'intérêts sur emprunts des activités poursuivies de 0,20 million d'euros en 2012 à 0,12 million d'euros en 2013 est liée à la baisse de l'endettement final de 1,44 million d'euros sur l'année 2013.

Résultat net des activités poursuivies

Le résultat net part du Groupe des activités poursuivies en 2013 est un gain de 0,19 million d'euros contre un gain de 1,57 million d'euros en 2012.

Résultat des activités abandonnées

Au 31 décembre 2013, la perte générée par les activités abandonnées s'élève à 1,07 million d'euros contre 1,26 million d'euros en 2012. Ce résultat rend compte d'un gain de 0,06 million d'euros relatif à la location partielle des locaux de Villebon depuis août 2013, et de la constitution d'une provision complémentaire relative à l'ensemble immobilier détenu à Villebon-Sur-Yvette, d'un montant de 1,27 million d'euros, partiellement compensée par un gain exceptionnel d'un montant de 0,46 million d'euros².

Résultat net

Le résultat net part du Groupe est en 2013 négatif de 0,88 million d'euros comparé à un résultat positif de 0,32 million d'euros en 2012.

1. Activité des filiales

(K€)	Cerep SA			Cerep Ltd		
	31.12.13	31.12.12	%	31.12.13	31.12.12	%
Chiffre d'affaires	18 941	17 023	11.3%	150	209	-28.2%
Résultat opérationnel	908	1 791	-	-547	-297	-
Résultat net "activités poursuivies"	681	2 078	-	-525	-505	-

Les comptes de la société Cerep SA font apparaître en 2013 un chiffre d'affaires de 18,94 millions en augmentation de 11,3% par rapport au chiffre d'affaires de 2012, un résultat opérationnel positif de 0,91 million d'euros contre un gain de 1,79 million d'euros pour l'exercice précédent. Au 31 décembre 2013, le résultat net est de positif à 0,68 million d'euros contre un gain 2,08 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les comptes de la société Cerep Ltd. font apparaître un chiffre d'affaires de 0,15 million d'euros, un résultat opérationnel négatif de 0,55 million d'euros contre un résultat négatif de 0,30 million d'euros en 2012. Le résultat net est négatif de 0,53 million d'euros pour 2013 contre une perte de 0,51 million d'euros en 2012.

2. Commentaires sur les résultats sociaux

2.1 Exercices clos les 31 Décembre 2013 et 31 Décembre 2012

Chiffre d'affaires

(K€)	31.12.13	31.12.12	Variations	
			Valeurs	%
Services	20 212	18 537	1 675	9.0%
Autres	1	277	-276	-99.6%
Total	20 213	18 814	1 399	7.4%

Le chiffre d'affaires 2013 s'est élevé à 20,21 millions d'euros en augmentation de 7,4% par rapport au chiffre d'affaires 2012 de 18,81 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires valorisé à l'avancement représente 1,26 million d'euros.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté en 2013 de 0,91 million d'euros à 21,87 millions d'euros, contre 20,96 millions d'euros en 2012.

² En 2007, Cerep avait été condamné par le Tribunal Prud'homal de Nanterre à verser à certains salariés la somme de 460 K€, dans le cadre d'une procédure de licenciement desdits salariés. Le jugement d'appel avait confirmé cette décision. En 2010, la Cour de Cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel, faisant droit aux arguments de Cerep, et renvoyé l'affaire pour être rejugée sur le fond. La Cour d'appel, par décision du 17 janvier 2013, a condamné les salariés susvisés à rembourser à la Société la somme de 460 K€ indument perçue. Cette somme a été intégralement reversée à Cerep au premier trimestre 2013.

Les achats de matières premières et autres approvisionnements ont augmenté de 0,56 million d'euros à 4,84 millions d'euros en 2013 contre 4,27 millions d'euros en 2012.

Les autres achats et charges externes sont en augmentation de 3,5%, de 6,57 millions d'euros en 2012 à 6,80 millions d'euros en 2013, attribuable principalement aux prestations sous-traitées et rémunérées à certaines sociétés du Groupe Eurofins.

Les frais de recherche et développement engagés au cours de l'année 2013, intégralement comptabilisés en charges, sont évalués à 3,58 millions en 2013 contre 2,79 millions d'euros pour l'exercice 2012.

Ces frais sont valorisés selon la méthode du coût complet, les charges indirectes et les charges de structure étant réparties au prorata du temps passé sur les programmes de recherche.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est une perte de 0,82 million d'euros contre une perte de 1,50 million d'euros en 2012.

Autres résultats

Le résultat financier de l'exercice écoulé est un bénéfice de 0,28 million d'euros contre une perte de 1,00 million d'euros en 2012. Ce résultat est constitué principalement d'une reprise de provision de 0,77 million suite à la vente des titres de Cerep, Inc.

Le résultat exceptionnel est une perte de 0,67 million d'euros contre un gain de 1,51 million d'euros en 2012. Cette perte résulte en partie de la dotation complémentaire à la provision sur crédit-bail immobilier de 1,27 million d'euros. Le crédit d'impôt recherche s'élève en 2013 à 0,32 million d'euros contre à 1,29 million d'euros en 2012.

Résultat net

Le résultat net de Cerep SA en 2013 est une perte de 0,89 million d'euros contre un bénéfice de 0,30 million d'euros en 2012.

Trésorerie et ressources en capitaux

Du Groupe

Au 31 décembre 2013, la trésorerie du Groupe (y compris les placements de valeurs mobilières) s'élève à 6,64 millions d'euros contre 8,53 millions d'euros en 2012.

Cette variation de trésorerie s'explique par une capacité d'autofinancement hors intérêts et impôts de +1,55 million d'euros, une variation du besoin en fonds de roulement de -0,52 million d'euros, des flux nets de trésorerie consacrés aux opérations d'investissement de -0,50 million d'euros, des flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement de -1,00 million d'euros et des flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées et cédées de -1,36 million d'euros.

Le fonds de roulement s'établit à 9,34 millions d'euros contre 9,38 millions d'euros un an plus tôt.

L'endettement financier brut consolidé au 31 décembre 2013 représentait 68,5% des capitaux propres contre 79,9% au 31 décembre 2012. Cet endettement est pour 26,2% lié aux activités poursuivies, et à hauteur de 73,2% lié à des actifs détenus en vue de la vente.

En 2013, les activités de Cerep ont généré un flux net de trésorerie positif de 1,03 million d'euros.

Activités poursuivies

A la fin de l'exercice 2013, les emprunts et dettes financières totalisent 2,31 millions d'euros, dont 2,22 millions d'euros de crédits-bails immobiliers se rapportant aux locaux du site de Celle l'Evescault.

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (hors crédits-bails) ont diminué de 0,65 million d'euros à 0,43 million d'euros au 31 décembre 2013. Sur la même période, le crédit-bail immobilier relatif au site de Celle l'Evescault a évolué de 2,82 millions d'euros à 2,22 millions d'euros et les crédits-bails mobiliers ont régressé de 0,11 million d'euros pour être totalement remboursés à la fin de l'exercice 2013.

Activités abandonnées

Au 31 décembre 2013, les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit totalisent 6,75 millions d'euros constitués uniquement du crédit-bail immobilier relatifs aux locaux du site de Villebon. Sur la période du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2013, ce crédit-bail immobilier a diminué de 0,88 million d'euros.

De la Société

Au 31 décembre 2013, la trésorerie de la Société (y compris les placements de valeurs mobilières) s'élève à 6,25 millions d'euros contre 8,31 millions d'euros 31 décembre 2012. Cette baisse est principalement due au prêt consenti à Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL pour un montant de 1,80 million d'euros ; elle rend également compte d'un prêt de 0,6 million d'euros consenti à la filiale Cerep Drug Discovery Services Co. Ltd au premier semestre 2013. Le fonds de roulement s'établit à 9,42 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 10,60 millions d'euros un an plus tôt.

Au 31 décembre 2013, les emprunts et dettes financières totalisent 0,13 million d'euros, dont 0,04 million d'euros auprès des établissements de crédit.

Principaux risques

Instruments financiers

Les principaux instruments financiers du Groupe sont constitués de financements par crédit-bail auprès d'organismes financiers, d'emprunts bancaires, des valeurs mobilières de placement et de trésorerie. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations du Groupe. Le Groupe détient également des créances clients, des dettes fournisseurs, des avances et acomptes reçus sur commandes qui sont générés par ses activités.

Le Groupe est également engagé dans des transactions intégrant des instruments financiers dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion du risque du taux d'intérêt liés aux activités et au financement du Groupe. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de change, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêts et le risque de marché.

Risque de change

Le bilan du Groupe est sensible aux variations du dollar US contre l'euro. Le Groupe ne couvre pas ces expositions structurelles mais cherche à limiter ses effets en visant l'équilibre dans la devise de fonctionnement des actifs et des passifs et des flux de trésorerie des filiales concernées.

Le Groupe est également exposé à un risque de change concernant la partie du chiffre d'affaires et des charges réalisés en devises autres que l'euro. Ce risque existe principalement concernant le dollar US et, dans une moindre mesure, le yen japonais quant aux produits et charges et flux de trésorerie liés ainsi qu'aux éléments correspondant des comptes de créances clients, des comptes fournisseurs et de trésorerie libellés dans ces devises.

Leurs principaux éléments relatifs au change du résultat financier sont :

(K€)	31.12.13	31.12.12
Gains/pertes nets :		
- réalisés sur comptes bancaires	-38	7
- réalisés sur créances/dettes	-108	12
- latents sur créances/dettes	14	-163
- réalisés sur options de changes et vente de devises	-50	-78
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	0	157
Gains/pertes nets des activités cédées ou abandonnées	-76	-21
Total	-258	-86

Le tableau suivant présente les positions transactionnelles nettes de change sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2013 exposés à une variation des devises contre l'euro. Les instruments financiers de change éligibles à la comptabilité de couverture de juste valeur des créances en dollar US à la clôture en IFRS sont comptabilisés au bilan. De même les instruments inéligibles sont comptabilisés au bilan en instruments financiers actifs ou passifs.

Position nette globale en devises (K€)	USD	JPY
Actifs	4 810	159
Passifs	485	0
Position nette avant gestion	4 325	159
Hors bilan	0	0
Position nette après gestion	4 325	159

Risques de marché

Cerep utilise différents instruments financiers dans le cadre de sa gestion de trésorerie. Ils sont constitués de SICAV monétaires et obligataires, de comptes à terme, de dépôts bancaires principalement en euro et en dollar US.

La politique du Groupe vise à limiter les risques de perte sur ses placements en privilégiant les instruments monétaires ou obligataires sélectionnés sur la base d'historiques de volatilité et de performance par rapport aux indices de référence et de notations d'agences et en procédant à un suivi régulier des valeurs de marché.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie découle de l'éventualité qu'une partie au contrat n'honore pas ses obligations causant ainsi une perte à l'autre partie. Cerep considère qu'il existe un risque de contrepartie sur certains postes du bilan, le plus significatif portant sur les créances clients, ainsi que sur des engagements figurant en hors-bilan (achats de matières premières et travaux), couvert par des mesures appropriées.

Une proportion significative du chiffre d'affaires est réalisée avec quelques clients. Les contrats de prestation de service de l'activité du Groupe couvrent quelques mois et constituent une proportion importante du chiffre d'affaires.

Au cours des exercices 2013 et 2012, le chiffre d'affaires consolidé réalisé avec les plus importants partenaires commerciaux du Groupe se décompose comme suit :

Exercice	2013	2012
Trois plus importants partenaires commerciaux	29%	26%
Cinq plus importants partenaires commerciaux	38%	33%
Dix plus importants partenaires commerciaux	50%	46%

Cette concentration du risque de crédit sur quelques clients et l'incidence d'une défaillance éventuelle d'un tiers sur le compte de résultat du Groupe sont atténués par la taille et la solvabilité financière des grands groupes de l'industrie pharmaceutique qui constituent les principaux partenaires de Cerep. Toutefois, Cerep compte parmi ses clients plusieurs entreprises de recherche pharmaceutique qui réalisent des pertes récurrentes et pour lesquelles les fonds levés auprès d'investisseurs constituent la principale source de financement. Le Groupe a constaté au cours des exercices antérieurs plusieurs défaillances. L'irrecouvrabilité reste cependant limitée au regard de la base de clientèle de Cerep, ce qui réduit dans une certaine mesure cette exposition.

Cerep intègre dans sa démarche commerciale un processus d'évaluation de la solvabilité du prospect et inclut, si nécessaire ou selon les particularités de la prestation, l'obligation de versement d'acomptes ou d'avances par le client.

Au 31 décembre 2013, l'âge des actifs financiers qui sont en souffrance, mais non dépréciés se décompose comme suit : 340 K€ d'échéance dépassée depuis moins de 30 jours, 309 K€ entre 31 et 90 jours et 55 K€ entre 91 et 150 jours, et 204 K€ au-delà 151 jours. Les actifs financiers en souffrance sont constitués principalement de créances clients.

Par ailleurs, les actifs financiers du Groupe comptent 495 K€ d'actifs financiers individuellement identifiés comme probablement non entièrement recouvrables, et pour lesquels une dépréciation de 408 K€ a été constituée. Dans l'estimation de la part recouvrable, le Groupe considère en priorité les éléments financiers

permettant d'évaluer la solvabilité du créancier, le remboursement de la TVA, le cas échéant, ainsi que les voies de recours envisageables. La provision tient également compte de la procédure du Groupe Eurofins concernant les retards de paiement.

Le Groupe est également dépendant de la solvabilité de plusieurs fournisseurs ou prestataires, certains étant stratégiques dans la fourniture de technologies ou de matières premières, ou dans la conduite d'études cliniques. Les procédures d'achats de Cerep intègrent l'établissement et la mise à jour d'une liste de fournisseurs approuvés. Le processus d'approbation, qui implique par ailleurs le service de contrôle qualité, inclut un examen de solvabilité qui peut faire appel à des évaluations d'agences de notation de risque crédit. Enfin, Cerep gère son risque de contrepartie sur ses instruments financiers en sélectionnant rigoureusement les institutions financières tierces, en diversifiant les contreparties par type de contrat et en procédant à un suivi régulier des engagements.

Risque de taux

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt est liée à l'endettement financier à long terme.

La politique du Groupe consiste à gérer la charge d'intérêt en contractant majoritairement des financements à taux fixes. Afin d'optimiser le coût financier global, lorsque le financement n'est pas contracté à taux fixe mais à taux variable, le Groupe met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange à intervalles prévus, la différence entre le montant des intérêts à taux fixes et le montant des intérêts à taux variables calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à la souscription des swaps.

Ainsi au 31 décembre 2013, 100% de la dette liée aux actifs des activités poursuivies du Groupe est contractée à taux fixe. 100% de la dette liée aux actifs destinés à être vendus, dont essentiellement le financement par crédit-bail immobilier du site de Villebon-sur-Yvette, a été souscrit à taux variable.

Ces swaps ont été contractés simultanément à la signature des financements auxquels ils sont affectés, et début 2007 concernant l'avenant au contrat de crédit-bail mis enoyer en février 2007, pour les mêmes montants nominaux, et selon les mêmes conditions de date de début, date de révision du taux d'intérêt, intervalles de règlement et taux de base d'intérêts.

Les swaps ont une durée de 7 ans à compter de leur date de mise en place et seront décomptabilisés à leurs termes alors que les financements ont une durée de 15 ans.

Les swaps satisfont aux critères de la comptabilité de couverture d'instrument de couverture de flux de trésorerie, les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres.

Le Groupe estime qu'au regard de sa situation consolidée au 31 décembre 2013, une hausse instantanée de 50 points de base des taux d'intérêts (EONIA et Euribor 3 mois) aurait représenté, avant impôts, une charge d'intérêts supplémentaire nette sur les emprunts à taux fixes et à taux variables de 0,04 million, ainsi qu'une augmentation des produits de placements de 0,01 million. Parallèlement, cette hausse de 50 points de base aurait représenté une charge nette constatée directement en capitaux propres additionnelle de 0,04 million, net d'impôt.

Au total, le résultat après impôts aurait été inférieur de -0,03 million et les capitaux propres au 31 décembre 2013 auraient été de 13,32 millions d'euros.

Une baisse instantanée inverse de 50 points de base des taux d'intérêts, aurait produit un effet inverse identique sur le compte de résultat. Les produits et les charges constatés directement en capitaux propres auraient été augmentés de 0,04 million après d'impôt. Au total, le résultat après impôts aurait été supérieur de 0,03 million et les capitaux propres au 31 décembre 2013 auraient été de 13,38 millions d'euros.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité pour le Groupe représente l'éventualité de ne pouvoir faire face à ses engagements suivant leurs échéances.

L'appréciation du risque de liquidité repose sur le suivi des échéanciers des financements du Groupe, l'évolution du niveau de trésorerie disponible et les prévisions d'entrées et de sorties de trésorerie. A la date d'établissement des états financiers, le Groupe n'a pas identifié de besoin de trésorerie à court terme.

Affectation du résultat

L'affectation du résultat de notre Société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à -889 072 euros de la façon suivante :

. Report à nouveau à l'ouverture	- 392 023 euros
. Résultat de l'exercice 2013	- 889 072 euros
. Report à nouveau après affectation	- 1 281 095 euros

Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4)

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 18 094 euros et l'impôt correspondant, soit 6 031 euros.

Délais de paiement fournisseurs et clients

Délais fournisseurs

(K€)	Dettes non échues						Dettes échues	
	Moins de 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours		31/12/2012	31/12/2013
	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013		
Total des dettes fournisseurs	896	1 270	523	634	0	1	20	16

Délais clients

(K€)	Créances non échues						Créances échues	
	Moins de 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours		31/12/2012	31/12/2013
	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013		
Total des créances clients	1 294	2 821	2 785	2 251	907	488	799	916

Prises de participation et de contrôle

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, nous n'avons pris aucune participation dans une tierce société au sens des articles L. 233-6 et L. 247-1 du code de commerce.

Conventions réglementées et conclues avec des parties liées en 2013

Les conventions conclues au cours de la période avec des parties liées sont listées ci-après :

- EUROFINS IT INFRASTRUCTURE CLIENT SERVICES CONTRACT conclu le 18 juin 2013 entre Eurofins NSC IT Infrastructure France ("Eurofins") et Cerep SA. Cette convention a pour objet la fourniture de services et de support par Eurofins à Cerep dans le domaine des technologies de l'information.
- CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES conclu le 30 mai 2013 entre Eurofins NSC Development France ("Eurofins") et Cerep SA. Cet accord couvre la fourniture par Eurofins à Cerep de différents services dans les domaines de l'informatique, des achats et des finances.
- CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES conclu le 30 mai 2013 entre Eurofins NSC Finance France ("Eurofins") et Cerep SA. Cet accord a pour objet la fourniture de différents services par Eurofins à Cerep dans les domaines juridique, administration et finances, paie, comptabilité et ressources humaines.
- SERVICE AGREEMENT conclu le 15 mai 2013 entre Eurofins Scientific Services SA ("Eurofins") et Cerep SA. Ce contrat couvre la fourniture de services et support en management par Eurofins à Cerep SA.
- INTERNATIONAL SUPPORT SERVICES (ISS) conclu le 19 avril 2013 entre Eurofins International Support Services Lux SARL ("Eurofins") et Cerep SA. Cet accord régit la fourniture de différents services et support par Eurofins à Cerep SA en management, commercial, finances, informatique, administration, impôts, taxes et ressources humaines.
- REAGENT SUPPLY AGREEMENT conclu le 20 juillet 2013 entre Eurofins Panlabs, Inc et Cerep SA. Cet accord régit la fourniture réciproque de réactifs biologiques entre les parties à l'accord.
- LOAN AGREEMENT conclu le 11 juin 2013 entre Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL ("Eurofins") et Cerep SA. Cet accord régit le prêt consenti par Cerep SA à Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL pour un montant de 1 à 5 millions d'euros.
- CONTRAT DE CESSION D'ACTIONNARIÉS conclu le 14 juin 2013 entre Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL ("Eurofins") et Cerep SA. Ce contrat porte sur la cession de 30.000 actions auto-détenues par Cerep dans le cadre de son contrat de liquidité, à Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL, pour un prix de 2 euros par action.
- SHARE PURCHASE AGREEMENT conclu le 11 décembre 2013, entre Eurofins Panlabs, Inc. et Cerep SA. Cet accord a pour objet la cession des actions de Cerep, Inc. à Eurofins Panlabs, Inc.
- MARKETING AGREEMENT conclu le 1er décembre 2013, entre Cerep Drug Discovery Services Co. Ltd et Cerep SA. Cet accord a pour objet de régler les prestations de marketing rendues par la filiale Cerep Drug Discovery Services Co. Ltd à Cerep SA.
- R&D AGREEMENT conclu le 1er décembre 2013, entre Cerep Drug Discovery Services Co. Ltd et Cerep SA. Cet accord régit les prestations de recherche et développement rendues par la filiale Cerep Drug Discovery Services Co. Ltd à Cerep SA.
- LOAN AGREEMENT en date d'effet le 20 février 2013 entre Cerep Drug Discovery Services Co. Ltd et Cerep SA. Cet accord porte sur un prêt de 0,6 million d'euros consenti à Cerep Drug Discovery Services Co. Ltd par Cerep SA.

Les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2013 font l'objet d'un rapport spécial par vos commissaires aux comptes.

Evènements récents

Convention d'occupation précaire

Dans le cadre de la convention d'occupation précaire signée entre Cerep et les Cars d'Orsay en août 2013, Cerep met à disposition une partie du site situé à Villebon-Sur-Yvette, pour une durée de deux ans commençant à courir le 16 août 2013 pour se terminer le 15 août 2015, moyennant une indemnité annuelle de 160 K€.

Cession de la filiale Cerep, Inc.

En date du 31 décembre 2013, Cerep a cédé Cerep, Inc., sa filiale américaine spécialisée dans les tests de prédiction ADME-Tox, à Eurofins-Panlabs Inc., pour un montant de 0,19 million d'euros.

Cerep, Inc. et Eurofins-Panlabs, Inc. sont deux sociétés du groupe Eurofins et interviennent dans des domaines d'activités proches. Cette cession a lieu dans le cadre de la réorganisation et la rationalisation des activités du pôle Discovery Services d'Eurofins dont Cerep et Eurofins –Panlabs font partie.

A la suite de la cession Cerep SA et Eurofins Panlabs Inc. ont conclu un accord de prêt le 11 avril 2014. Cet accord – rétroactif au 2 janvier 2014 - a pour objet le transfert des dettes de Cerep Inc., non payées, en compte courant rémunéré. Cette rémunération est basée sur le taux Euribor 12 mois majoré de 350 points. Le montant en compte est de 1,18 million d'euros.

Mise en sommeil de Cerep Drug Discovery Services Co. Ltd

Le chiffre d'affaires réalisé en 2013 avec les clients chinois est en deçà des attentes du groupe. Plus généralement les coûts associés au fonctionnement de Cerep Drug Discovery Services Co. Ltd ne sont pas en rapport avec les revenus dérivés de son activité.

Le début de l'année 2014 ne laisse pas entrevoir – en Chine - une reprise du marché des services en drug discovery qui pourrait soutenir une croissance à venir. En conséquence, Cerep a décidé la mise en sommeil de sa filiale chinoise. Celle-ci permettra de limiter les coûts associés au maintien de la filiale en Chine, tout en se réservant la possibilité de redémarrer ses activités dans l'hypothèse d'une croissance significative de la demande. Cerep conservera une présence commerciale dans cette zone. Les demandes des clients chinois seront traitées principalement par Cerep SA.

Capital de la Société

1. Actionnariat de la Société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, à la connaissance de la Société, directement ou indirectement, au 31 décembre 2013, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Eurofins Discovery Lux Holding	11 139 730	88,33%	11 139 730	88,39%
Actions auto-détenues	8 661	0,07%	0	0 %
Autres/Public	1 463 484	11,60%	1 463 484	11,61%
Total	12 611 875	100,00%	12 603 214	100,00%

A la connaissance de la Société cette liste a connu les principales modifications suivantes au cours de l'exercice écoulé :

Transactions des actionnaires dirigeants

Dans le cadre de l'offre publique d'acquisition initiée par Eurofins, l'ensemble des actionnaires dirigeants et administrateurs de Cerep ont déclaré leur intention d'apporter leurs titres à l'offre, au prix de l'offre. Leurs cessions ont été réalisées en 2013.

Franchissements de seuils

Entre le 2 janvier 2013 et le 3 avril 2013, la Société Eurofins Discovery Lux Holding a informé la Société avoir franchi à la hausse les seuils de 5% et 10% de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 %, du capital et des droits de vote de la Société.

Le 3 avril 2013, la Société Eurofins Discovery Lux Holding informait la Société détenir 10 910 730 actions Cerep représentant 86,51 % du capital et des droits de vote.

2. Actions d'autocontrôle

Aucune société contrôlée ne détient une quotité du capital de la Société.

3. Avis de détention et aliénation de participation croisée

Néant.

4. Nombre d'actions propres achetées et vendues par la Société au cours de l'exercice

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture de l'exercice 2013, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres par l'intermédiaire du contrat de liquidité, comme suit :

. Nombre d'actions achetées :	4 001
. Cours moyen des achats :	1,9850 euros
. Nombre d'actions vendues :	61 321 ³
. Cours moyen des ventes :	1,9988 euros
. Montant total des frais de négociation :	néant

La Société a mis fin au contrat de liquidité conclu avec la société Exane BNP Paribas en avril 2013.

A la clôture de l'exercice 2013, la Société détient 8 661 actions propres acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité ayant pris fin le 21 juin 2005. Leur valeur évaluée au cours d'achat est de 2,00 euros, et la valeur nominale globale est de 17 322 euros.

5. Dénomination sociale de Cerep SA

Depuis 2013 Cerep fait partie du groupe Eurofins. Afin de rendre compte de cette nouvelle appartenance tout en préservant l'identité de notre Société, nous vous proposons de modifier la dénomination sociale de Cerep et d'adopter comme nouvelle dénomination : Eurofins – Cerep.

6. Annulation d'actions auto-détenues

La Société auto-détient des actions ; nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration à annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

7. Conversion des actions Cerep sous la forme nominative

Pour faciliter l'identification des actionnaires, nous vous proposons la mise au nominatif obligatoire des actions de la Société.

Les actionnaires au porteur auraient jusqu'au 30 septembre 2014 pour convertir leurs actions au nominatif. A défaut de conversion au nominatif dans ce délai, les droits des actionnaires seraient suspendus (tel que le droit aux dividendes, le droit de vote, le droit de vendre leurs actions, ...) jusqu'à ce qu'ils aient procédé à ladite conversion.

Il est précisé que le Conseil d'administration pourrait décider de procéder, à l'expiration d'une période de deux (2) ans à compter de la publication prévue à l'article L.228-6 du Code de commerce, à la vente des actions en déshérence, le produit net de cette vente serait tenu à la disposition des ayants droits pendant dix (10) ans sur un compte bloqué ouvert auprès d'un établissement de crédit.

Pour tenir compte de la nouvelle forme des actions de la Société, il est proposé de modifier les articles 8 et 14 de la Société.

³ 30 000 de ces actions ont été cédées par Cerep hors marché à Eurofins Discovery Services Lux Holding au prix unitaire de 2 euros.

8. Regroupement d'actions

Au regard de la faible valeur nominale du titre Cerep, et dans un but de simplification de la gestion et des opérations pouvant intervenir sur ces titres, nous vous proposons le regroupement des actions de la Société par attribution de 1 action de 15 euros de valeur nominale contre 50 actions anciennes de 0,30 euro de valeur nominale chacune.

Le Conseil aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires applicables, à l'effet :

- de fixer la date de début des opérations de regroupement qui interviendrait au plus tôt à compter de l'expiration d'un délai de quinze (15) jours débutant à la date de publication d'un avis de regroupement par la Société au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et au plus tard à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- de fixer la période d'échange dans la limite de 2 ans maximum à compter de la date de début des opérations de regroupement fixée par l'avis de regroupement publié par la Société au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires visé ci-dessus ;

Il est précisé que :

- à l'issue de la période d'échange visée ci-dessus, les actions anciennes non présentées au regroupement perdraient leur droit de vote et leur droit à dividende ;
- le Conseil d'administration pourrait décider de procéder à la vente des actions, à l'expiration d'une période de deux (2) ans à compter de la publication de l'avis de regroupement correspondant également à la publication de la décision de procéder à la mise en vente des actions nouvelles non réclamées par les ayants droits, le produit net de cette vente serait tenu à la disposition des ayants droits pendant dix (10) ans sur un compte bloqué ouvert chez un établissement de crédit ;
- le prix de vente ou d'achat d'une action (avant regroupement) formant rompus serait de 2 euros.

Le prix de vente ou d'achat d'une action (avant regroupement) formant rompus tel que proposé à l'assemblée est le prix de l'offre publique d'achat visant les actions de Cerep SA, initiée par Eurofins Discovery Services Lux Holding et qui vous est rappelée ci-avant. Les résultats partiels puis définitifs de cette offre ont été rendus publics respectivement le 7 mars et le 28 mars 2013.**

Les conditions financières de l'offre ont fait l'objet d'un rapport d'un expert indépendant et d'une appréciation du caractère équitable du prix offert qui figurent dans la note d'information conjointe relative à l'offre publique d'achat. Cette note a reçu le visa de l'AMF le 22 janvier 2013.

En conséquence, le Conseil d'administration aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente décision, modifier les statuts de la Société, procéder à toutes formalités de publicité requises et, plus généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de procéder au regroupement des actions conformément à la réglementation applicable.

Mandataires

1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Nom et mandats dans la Société	Date de nomination et de fin de mandat	Autres mandats et fonctions
Thierry Jean Président-directeur général	20 décembre 1989 jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	<p><i>Hors Groupe Eurofins :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Andrew Alliance SA : Administrateur <p><i>Sociétés du Groupe Eurofins :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Eurofins Panlabs, Inc : President & CEO Eurofins Pharma Bioanalysis Services UK Limited : Managing Director Eurofins Pharma Discovery Services UK Limited : Managing Director Eurofins Panlabs, Inc : Director Cerep Limited (Chine) : President & General Manager Eurofins Pharma Bioanalytics Services US, Inc. : Chairman
Dirk Bontridder Administrateur	10 mai 2013 jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	<p><i>Sociétés du Groupe Eurofins :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Eurofins Scientific Services NV : Bestuurder Eurofins Hygiène Alimentaire France Holding SAS : Administrateur non exécutif Eurofins Pharma France Holding SAS: Administrateur non exécutif Eurofins Panlabs, Inc : Director Eurofins Pharma Ireland Holding Limited : Managing Director Eurofins Pharma Services Lux Holding SARL : Gérant Eurofins GSC LUX SARL : Gérant Eurofins Medinet BV : Director Eurofins Medinet LLC : Board Member and Manager Eurofins Pharma US Holding II, Inc. : Chairman and President Eurofins Lancaster Laboratories, Inc. : Director Eurofins Panlabs, Inc. : Director Eurofins Pharma Bioanalysis Services UK Limited : Director Eurofins Pharma Discovery Services UK Limited : Director Eurofins Pharma Bioanalytics Services US, Inc. : Director
Vincent Kerrouault Administrateur	10 mai 2013 jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	<p><i>Sociétés du Groupe Eurofins :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Eurofins GSC France SAS: Président Eurofins NDSC Environnement France Holding SAS : Président Eurofins France Holding SAS: Président

Les administrateurs sont tous âgés de moins de 60 ans et en conséquence ne dépassent pas la limite d'âge fixée par les statuts.

2. Nominations, renouvellements et ratification de cooptations

Néant.

** Ce paragraphe a été ajouté par décision du Conseil d'administration de la Société en date du 21 Mai 2014.

3. Jetons de présence

Le montant des jetons de présence a été fixé par l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2008 à 100.000 €. Ce montant sera maintenu pour les exercices à venir, et ce jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale des actionnaires.

4. Rémunération du Président

Thierry Jean, Président-directeur général, perçoit une rémunération fixe et variable en vertu de son mandat social au sein de Cerep SA. Sa rémunération ne comprend pas de jetons de présence, à l'attribution desquels il n'est pas éligible. La partie variable de la rémunération du Président-directeur général est fixée pour partie en fonction de la performance globale du Groupe et pour partie en fonction d'objectifs individuels devant concourir à la performance long terme du Groupe.

5. Obligations de conservation liées aux attributions de stock-options ou d'actions gratuites aux mandataires

Depuis le 31 décembre 2004, les mandataires sociaux n'ont bénéficié d'aucune attribution d'options de souscription d'actions et/ou d'actions gratuites.

Commissaires aux comptes

Le mandat de Groupe Y Audit - commissaires aux comptes - arrive à expiration avec la présente assemblée. Le renouvellement de son mandat ne sera pas proposé lors de cette assemblée.

Les commissaires aux comptes de la Société sont :

Commissaires aux comptes Titulaires	Date de début du premier mandat	Durée et date d'expiration des mandats
Groupe Y Audit Département de Groupe Y SA Technopole Venise verte Avenue Salvador Allende 79024 Niort cedex 9 représenté par Jean-Marc Mendès	AGO du 20 décembre 1989	Nommé le 20 décembre 1989, renouvelé lors de l'AGO du 20 juin 2008, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
Ernst & Young et Autres 41 rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine cedex représenté par Serge Guérémy	AGO du 7 novembre 1997	Nommé le 7 novembre 1997, renouvelé lors de l'AGM du 19 juin 2009, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Commissaires aux comptes Suppléants	Date de début du premier mandat	Durée et date d'expiration
Monsieur Thierry Drouin Technopole Venise Verte Rue Euclide Boîte Postale 8421 79404 Niort cedex	AGO du 20 juin 2008	Nommé le 20 juin 2008 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
Auditex Quai de Bacalan Hangar 16 – Entrée 1 33070 Bordeaux Cedex	AGO du 21 juin 2006	Nommé le 21 juin 2006, renouvelé lors de l'AGM du 19 juin 2009, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Salariés

A la clôture de l'exercice les salariés de la Société ne détiennent aucune participation au capital social telle que définie à l'article L. 225-102 du code de commerce.

Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu lors de l'assemblée.

Conclusion

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, ainsi qu'aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'administration

ANNEXE I

Tableau récapitulatif des délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours de l'exercice 2013	Montant résiduel au 31.12.13
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	10.05.2013	09.05.2015	2 000 000 €	Néant	Néant	2 000 000 €

ANNEXE II

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	2009	2010	2011	2012	2013
Au 31 décembre	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS
Capital en fin d'exercice					
Capital social (K€)	3 784	3 784	3 784	3 784	3 784
Nombre d'actions ordinaires existantes	12 611 875	12 611 875	12 611 875	12 611 875	12 611 875
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre moyen pondéré d'actions	12 611 875	12 611 875	12 611 875	12 611 875	12 611 875
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. par conversion d'obligations	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
. par exercice de droits de souscription	518 500	500 000	500 000	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles dilutives :					
. actions nouvelles potentielles dilutives par exercice d'options de souscription	-	-	-	-	-
. nombre moyen pondéré d'actions potentielles dilutives retenu dans le calcul du résultat dilué par actions	12 611 875	12 611 875	12 611 875	12 611 875	12 611 875
Opérations et résultats de l'exercice (K€) sur les activités poursuivies					
Chiffre d'affaires hors taxes	26 299	24 185	22 816	20 711	19 091
Résultat opérationnel courant	-1 712	-1 526	792	479	493
Résultat opérationnel	-1 712	-3 142	792	900	361
Résultat opérationnel avant impôt et charges calculées (amortissements; dépréciations et provisions)	211	243	2 496	2 042	1 648
Impôt sur les bénéfices (nombre négatif indique un produit d'impôt)	-515	-34	96	-128	0
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements; dépréciations et provisions)	-1 403	-4 082	680	901	189
Résultat des activités abandonnées et des activités destinées à la vente	-766	-1324	-759	-584	-1 067
Résultat net consolidé	-2 169	-5 406	-79	317	-877
Résultat de base par action (€)					
Résultat opérationnel courant	-0,14	-0,12	0,06	0,04	0,04
Résultat opérationnel	-0,14	-0,25	0,06	0,07	0,03
Résultat après impôt, mais avant charges calculées (amortissements; dépréciations et provisions)	0,06	0,02	0,19	0,16	0,13
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements; dépréciations et provisions)	-0,11	-0,32	0,05	0,07	0,01
Résultat sur les activités abandonnées	-0,06	-0,1	-0,06	-0,05	-0,08
Résultat dilué par action (€)					
Résultat opérationnel courant	-0,14	-0,12	0,06	0,04	0,04
Résultat opérationnel	-0,14	-0,25	0,06	0,07	0,03
Résultat après impôt, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	0,06	0,02	0,19	0,16	0,13
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements; dépréciations et provisions)	-0,11	-0,32	0,05	0,07	0,01
Résultat sur les activités abandonnées	-0,06	-0,1	-0,06	-0,05	-0,08
Personnel					
Effectif moyen de l'exercice	278	243	214	205	178
Montant de la masse salariale (K€)	10 067	9 361	8 273	7 956	6 179
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (K€)	4 267	3 950	3 520	3 361	2 863

ANNEXE III

Tableau de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice⁴

	JEAN Thierry	REVAH Frédéric	BART Pierre	MACAULT Sophie
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Président-directeur général	Administrateur	Administrateur	General Counsel
Description de l'instrument financier	Actions	Actions	Actions	Actions
Cessions d'instruments financiers :				
Prix moyen pondéré	1 069 732	3 963	399	46 365
Montant total des cessions	2 139 464 €	7 926 €	798 €	92 730 €
Acquisitions d'instruments financiers :				
Prix moyen pondéré	N/A	N/A	N/A	N/A
Montant total des acquisitions				

⁴ Dans le cadre de l'offre publique d'acquisition initiée par Eurofins, l'ensemble des actionnaires dirigeants et administrateurs de Cerep ont déclaré leur intention d'apporter leurs titres à l'offre, au prix de l'offre. Les cessions résumées dans le tableau ci-dessus ont été faites dans ce cadre.

COMPTES CONSOLIDES
2013

Compte de résultat

(K€)	Notes	31.12.13	31.12.12 ajusté
Activités poursuivies			
Chiffre d'affaires net	4.1 & 2.19	19 091	17 233
Autres produits	4.2 & 2.20	328	1 355
Total produits courants		19 419	18 588
Achats matières premières, approvisionnements et variation des stocks matières et produits		4 580	4 146
Autres achats, charges et services externes, impôts & taxes		3 790	3 026
Salaires		6 179	6 051
Charges sociales		2 863	2 779
Dotations et reprises aux provisions nettes engagements retraite	2	20	49
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2.8	1 155	1 285
Perte de valeurs des actifs	2.12	288	5
Autres charges		51	59
Total charges nettes courantes		18 926	17 400
Résultat opérationnel courant		493	1 188
Autres produits et charges opérationnels	3.3.3	-132	421
Résultat opérationnel		361	1 609
Frais liés aux dettes financières porteuses d'intérêt	4.6	-116	-191
Résultat net des placements	4.6	149	35
Résultat net des effets de change	4.6	-181	-66
Autres charges ou produits financiers	4.6	-23	133
Résultat financier	4.6	-171	-89
Résultat courant - part du groupe		189	1 520
Impôts sur les bénéfices	4.7	-	-40
Impôts différés sur les bénéfices	4.7 & 2.21	-	-13
Résultat net des activités poursuivies - part du groupe		189	1 573
Activités abandonnées			
Résultat net des activités abandonnées	5.	-1 067	-1 256
Résultat net		-877	317
Résultat par action (€)	4.8	-0.07	0.03
Activités poursuivies		0.02	0.12
Activités abandonnées		-0.08	-0.10
Résultat dilué par action (€)		-0.07	0.03
Activités poursuivies		0.02	0.12
Activités abandonnées		-0.08	-0.10

* La présentation 2012 a été modifiée conformément à l'application de IFRS 5 pour Cerep Inc., Cf. note 2.2.

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(K€)	Notes	31.12.13	31.12.12
Résultat net		-877	317
Actions Propres		52	
Ecart de conversion	2.6	-122	19
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	6.1		143
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	3.3.3	174	-115
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		104	47
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-773	364

Les montants sont présentés nets d'impôts.

Bilan

(K€)	Notes	31.12.13	31.12.12
Ecart d'acquisition	2.10 & 3.1.2		
Immobilisations incorporelles	2.11 & 3.1.1	79	209
Immobilisations corporelles	2.8 & 3.1.3	5 029	6 080
Immobilisations financières (à plus d'un an)	2.14	591	706
Impôts différés actifs	2.21	-	-
Actif non courant		5 699	6 995
Immobilisations financières (à moins d'un an)	2.14	128	122
Stocks et en-cours matières et produits	2.13 & 3.1.4	3 515	3 311
Créances clients et comptes rattachés	2.14	5 988	4 930
Charges constatées d'avance	3.1.6	282	319
Autres créances	2.14	3 134	1 760
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	2.14	3 103	6 835
Instruments financiers dérivés	2.14	-	11
Disponibilités	2.14	3 536	2 230
Actif courant		19 686	19 518
Actifs non courants détenus en vue de la vente	2	2 500	3 770
Total Actif		27 885	30 283
Capital social	3.3.1	3 784	3 784
Primes d'émission	3.3.1	10 838	10 838
Actions propres	2.14	-120	-183
Réserves légale, réglementées et autres réserves	3.3.1	315	315
Ecart de conversion groupe	2.6 & 3.3.1	1	-121
Produits et charges constatés directement en capitaux propres	3.3.1	-152	-256
Réserves et report à nouveau consolidés	3.3.1	-443	-760
Résultat - part du groupe		-877	317
Capitaux propres		13 346	13 934
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (partie à plus d'un an)		1 697	2 444
Provisions pour retraites et obligations similaires	2.1.6 & 3.3.3	694	844
Impôts différés passifs	2.21		
Passif non courant		2 391	3 288
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (partie à moins d'un an)	2.14 & 3.3.4	613	1 053
Provisions pour risques exigibles à moins d'un an	2.1.5 & 3.3.3	132	114
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2.14	192	165
Produits constatés d'avance	2.14	164	98
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.14	2 010	1 548
Dettes fiscales et sociales	2.14	2 112	2 295
Autres dettes	2.14	144	98
Instruments financiers dérivés	2.14	30	41
Passif courant		5 397	5 412
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente		6 751	7 649
Total Passif		27 885	30 283

Tableau des flux de trésorerie

(K€)	Notes	31.12.13	31.12.12 ajusté ¹
Résultat net des activités poursuivies		189	1 573
Ajustements :			
Dotations aux amortissements	2.8	1 155	1 285
Dépréciation de juste valeur	2.12	239	5
Charge d'intérêt		116	191
Charge d'impôts		-	-13
Variation de juste valeur des instruments financiers	6.1	-	214
Variation des provisions pour engagements de retraite	2.16	23	221
Impôts payés		-	-
Moins-values de cession		-	34
Capacité d'autofinancement hors intérêts et impôts		1 722	3 510
Variation nette des actifs et passifs :			
Variation des stocks	3.1.4	-237	-306
Variation des créances ²	3.1.5	-832	-906
Variation des dettes		425	290
Variation des provisions à moins d'un an (dont restructuration)	3.3.3	-155	-663
Variation des instruments financiers	6.1	-	-370
Charges et produits constatés d'avance		103	-102
Variation du besoin en fonds de roulement		-696	-2 057
Flux nets de trésorerie liés à l'activité		1 026	1 453
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	3.1.1 & 3.1.3	-593	-525
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
Variation des immobilisations financières	3.1.5	97	90
Variation de périmètre		-	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-496	-435
Augmentation de capital		-	-
Encaissements provenant d'emprunts	3.3.4	-	45
Remboursements d'emprunts	3.3.4	-886	-894
Intérêts payés	4.6	-116	-191
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		-1 002	-1 040
Flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées	5.	-1 899	-1 293
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie	3.2.1	-2 371	-1 315
Incidences des variations de change		-55	20
Variation de juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction		-	-
Trésorerie à l'ouverture	3.2.1	9 065	10 360
Trésorerie à la clôture	3.2.1	6 639	9 065

¹ Cf. note 2.2² Y compris la créance sur cession Cerep Inc.

Tableau de variation des capitaux propres

(K€)	Capital social	Primes d'émission	Réserve légale	Réserves réglementées	Autres réserves	Actions propres	Ecartis de conversion groupe	Réserves et report à nouveau	Produits et charges constatés directement en capitaux propres	Résultat - part du groupe	Capitaux propres
31.12.11	3 784	10 838	241	74	-	-186	-140	-681	-284	-79	13 567
Produits et charges constatés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	19	-	28	-	47
Résultat de la période										317	317
Produits et charges de la période	-	-	-	-	-	-	19	-	28	317	364
Affectation du résultat			-		-			-79		79	-
Autres mouvements						3					3
31.12.12	3 784	10 838	241	74	-	-183	-121	-760	-256	317	13 934
Variation des écarts actuariels sur engagements de retraite									174		174
Variation de valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie									52		52
Variation des écarts de conversion							122		-122		-
Produits et charges constatés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	122	-	104	-	226
Résultat de la période										-877	-877
Produits et charges de la période	-	-	-	-	-	-	122	-	104	-877	-651
Affectation du résultat								317		-317	-
Autres mouvements						63					63
31.12.13	3 784	10 838	241	74	-	-120	1	-443	-152	-877	13 346

Annexes aux Comptes Consolidés au 31 Décembre 2013

Le 11 avril 2014, le Conseil d'administration de Cerep a arrêté les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

1. Faits significatifs

1.1. Faits significatifs de la période

Renouvellement des principaux contrats de services

Cerep a renouvelé ses principaux contrats de services avec ses clients récurrents, incluant 16 des 20 plus grands laboratoires pharmaceutiques mondiaux. Développement de la plateforme épigénétique
Dans le cadre de l'accord conclu avec le SGC en 2011, 38 cibles épigénétiques ont été développées en 2013 par Cerep, portant à 105 le nombre total de tests commercialement disponibles dans cette famille.
Au cours de l'année 2013, Cerep a entamé en collaboration avec l'université de Poitiers un projet de recherche centré sur le cancer du poumon et les "épigénomes" cancéreux. Ce projet associe du personnel de l'université ainsi que celui des équipes de chercheurs Cerep, au sein des laboratoires Cerep.
Ce projet s'adosse à une aide obtenue auprès de la communauté européenne, de type FEDER, et devrait permettre à Cerep de proposer et de développer de nouveaux tests épigénétiques sur le marché.

Offre publique d'achat

Eurofins Discovery Services Lux Holding ("Eurofins"), filiale à 100% d'Eurofins Scientific (EUFI.PA), a déposé le 21 décembre 2012 un projet d'offre publique d'achat portant sur la totalité des actions Cerep, au prix de 2 euros par action.
A l'appui de cette offre publique, Eurofins et Cerep ont déposé une note conjointe qui a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") le 22 janvier 2013.
En application du règlement général de l'AMF, une première offre a été ouverte du 24 janvier 2013 au 27 février 2013 inclus, rendue publique le 7 mars 2013, et une seconde offre du 11 au 22 mars 2013 inclus, rendue publique le 28 mars 2013.
Celles-ci font état d'une prise de participation d'Eurofins dans le capital de Cerep à hauteur de 86,51% du capital et des droits de vote.
Cette opération permet à Cerep de renforcer ses moyens de développement dans le secteur de la pharmacologie prédictive. Le Président-directeur général de Cerep - Thierry Jean - s'est vu confier la responsabilité du pôle Drug Discovery d'Eurofins qui inclut à ce jour Cerep mais également la société Panlabs, qui évolue dans le même domaine et dont Eurofins a fait l'acquisition en septembre 2012, et a vocation à inclure d'autres sociétés que Eurofins pourrait acquérir dans ce secteur.

Convention d'occupation précaire

Dans le cadre de la convention d'occupation précaire signée entre Cerep et Les Cars d'Orsay en août 2013, Cerep met à disposition une partie du site situé à Villebon-sur-Yvette, pour une durée de deux ans commençant à courir le 16 août 2013 pour se terminer le 15 août 2015, moyennant une indemnité annuelle de 160 K€. Il est également rappelé qu'en cas de vente des locaux, la convention sera immédiatement résiliée et l'occupant remettra les clés dans un délai de quinze jours.

Cession de la filiale Cerep, Inc.

En date du 31 décembre 2013, Cerep a cédé Cerep, Inc., sa filiale américaine spécialisée dans les tests de prédiction ADME-Tox, à Eurofins-Panlabs Inc, pour un montant de 0,19 million d'euros.
Cerep, Inc. et Eurofins-Panlabs Inc. sont deux sociétés du groupe Eurofins et interviennent dans des domaines d'activités proches. Cette cession a lieu dans le cadre de la réorganisation et la rationalisation des activités du pôle Discovery Services d'Eurofins dont Cerep et Eurofins-Panlabs font partie.

1.2. Evénements postérieurs

Une convention de prêt entre Cerep SA et Eurofins Panlabs Inc. a été établie. Celle-ci a pour objet la rémunération en compte courant des dettes fournisseurs de Cerep Inc. non payées à Cerep SA. Elle portera effet rétroactivement à partir du 2 janvier 2014.
Le début de l'année 2014 ne laissant pas entrevoir une reprise du marché des services en drug discovery en Chine, Cerep a décidé la mise en sommeil de sa filiale chinoise, Cerep Drug Discovery Services Co. Ltd. Celle-ci permettra de limiter les coûts associés au maintien de celle-ci, tout en se préservant la possibilité de redémarrer ses activités dans l'hypothèse d'une croissance significative de la demande. Cerep conservera une présence commerciale dans cette zone. Les demandes des clients chinois seront traitées principalement par Cerep SA.

2. Principes et méthodes appliqués

2.1. Référentiel, déclaration de conformité et principes comptables

Les comptes consolidés de l'exercice 2013 sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS ("International Financial Reporting Standards") adoptées au niveau européen au 31 décembre 2013, en application du règlement 1606/2002 du Conseil européen du 19 juillet 2002. Ceux-ci sont disponibles sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

La base de préparation des informations financières consolidées au 31 décembre 2013 et comparatives résulte en conséquence :

- . des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire telles qu'elles sont connues à ce jour ;
- . des options retenues et des exemptions utilisées par le Groupe.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

Cerep a appliqué les Normes, amendement de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2013, et en particulier :

- . Amendements IAS 1 – Présentation des états financiers – présentation des autres éléments du résultat global (applicable au plus tard aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2012) ;
- . Amendements IAS 12 – Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents (applicable au plus tard aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013) ;
- . Amendements IFRS7 - Instruments financiers : informations à fournir – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers (applicable au plus tard aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013) ;
- . IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur (applicable au plus tard aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013) ;
- . Amendements IFRS 1 – Hyperinflation sévère et suppression des dates fixes pour les premiers adoptants ;
- . Amendements IFRS 1 – Prêts publics ;
- . Processus annuel d'amélioration des normes cycle 2009-2011 (publié le 17 mai 2012) ;
- . Amendements IAS 19 – Avantages post-emploi - Comptabilisation des régimes à prestations définies (applicable au plus tard aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013).

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe (concernant IAS 19 R, les écarts actuariels étaient comptabilisés en intégralité en capitaux propres).

Par ailleurs le Groupe n'a pas anticipé l'application de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2013.

2.2. Présentation du compte de résultat

Le Groupe a traité l'arrêt des activités de chimie et de recherche de médicaments, effectif au 30 juin 2007, ainsi que la cession de l'activité de services cliniques, réalisée le 31 octobre 2007, comme un abandon d'activités au sens de la norme IFRS 5. Les produits et les charges attribuables à ces activités, nets d'impôts, sont ainsi présentés sur une seule ligne au compte de résultat de l'exercice 2013, et de l'exercice 2012.

De même, suite à la cession de sa filiale Cerep Inc., finalisée le 31 décembre 2013, le Groupe a traité cette opération comme un abandon d'activités et a présenté les produits et charges attribuables sur une seule ligne au compte de résultat de l'exercice 2013, et retraité également l'exercice 2012 de la même manière.

2.3. Méthode et périmètre de consolidation

La méthode de consolidation utilisée est l'intégration globale (I.G.).

Entreprises	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode
Cerep SA	Le Bois L'Evêque BP 30001 86600 Celle l'Evescault - France	353189848	100%	Société mère
Cerep Drug Discovery Services Co. Ltd.	326 Aidisheng (Edison) Road, B 302-1 Zhangjiang High-Tech Park Shanghai 201203 - China	Etrangère	100%	I.G.

Les comptes sont présentés en milliers d'euros (noté K€).

2.4. Date de clôture

Les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

2.5. Recours à des estimations

La préparation des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ceci concerne notamment les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur, l'évaluation des décaissements probables sans contrepartie pour le Groupe constituant les provisions pour restructuration, l'évaluation des engagements de retraite, l'évaluation des provisions pour risques, les durées d'utilisation des immobilisations, les impôts différés et les engagements.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation du Groupe et sont établies en fonction des informations disponibles lors de la préparation des comptes. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les éléments réels peuvent différer des estimés comptabilisés.

2.6. Conversion des états financiers

Les comptes de la filiale étrangère, établis en RMB, ont été convertis en euro selon la méthode du cours de clôture. Les comptes de bilan sont convertis au cours du dernier jour de la période, à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Les charges et les produits ainsi que le résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion résultant de la transformation des comptes de la filiale, établis en RMB, sont affectés en capitaux propres.

2.7. Opérations en devises

Les dettes et actifs circulants en monnaies autres que les monnaies de fonctionnement des sociétés du Groupe sont convertis au cours de clôture de l'exercice. Les écarts résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat financier.

2.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon le mode linéaire sur leurs durées de vie usuelles :

. Brevets, concessions, licences	1 à 10 ans
. Logiciels	1 à 3 ans
. Terrains	pas d'amortissement
. Bâtiments, constructions	15 à 30 ans
. Agencements des constructions	7 à 10 ans
. Matériel et outillage	3 à 7 ans
. Agencements divers	7 à 15 ans
. Matériel de transport	3 ans
. Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
. Mobilier	5 à 10 ans

Les biens financés par location financière sont portés en immobilisations à l'actif du bilan comme s'ils avaient été financés par emprunt lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En application de la norme IAS 17, les critères d'évaluation des contrats sont :

- . le rapport entre la durée d'utilité des biens loués et la durée du contrat ;
- . le total des paiements futurs comparé à la juste valeur du bien ;
- . l'existence d'une clause de transfert de propriété ou d'option d'achat favorable ;
- . le caractère spécifique de l'actif.

Depuis 2003, Cerep acquiert et produit des lignées cellulaires. Celles-ci constituent le matériel biologique destiné à produire les protéines utilisées dans la réalisation de tests de profilage pharmacologique.

Ce matériel biologique reproductible indéfiniment est comptabilisé en bien corporel à l'actif du bilan. Il est évalué au coût d'acquisition ou au coût de production lorsqu'il est créé par Cerep. Les dispositions actuelles de la norme IAS 16, précisent que tous les actifs corporels immobilisés, à l'exception des terrains doivent être amortis à compter de leur mise en service. Le Groupe considère qu'étant incapable d'établir une durée d'utilité pour ce matériel biologique, aucun amortissement ne peut être pratiqué.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa mise au rebut ou sa cession. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation, représentant la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de l'actif à la date de cession, est enregistré au compte de résultat.

2.9. Coûts d'emprunts

Cerep avait retenu la méthode préférentielle de la norme IAS 23 "Coûts d'emprunt", par laquelle les coûts d'emprunt étaient comptabilisés en charge dans l'exercice au cours duquel ils étaient encourus.

A compter de l'exercice 2009, la révision de la norme IAS 23 rend obligatoire la capitalisation du coût des emprunts.

2.10. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1er janvier 2004 et jusqu'au 31 décembre 2009 ont été comptabilisés selon les dispositions de la précédente version de la norme IFRS 3.

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1er janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée.

Cette norme est appliquée de façon prospective. Elle est donc sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er janvier 2010.

En application de cette norme révisée, le Groupe comptabilise à la juste valeur, aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs assumés identifiables. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. Au-delà d'une période de douze mois à compter de la date d'acquisition, tout changement ultérieur de cette juste valeur est constaté en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de due diligence et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les intérêts minoritaires détenus dans l'entreprise acquise sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

La valeur d'acquisition est affectée en comptabilisant les actifs acquis et les passifs assumés identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant le coût d'acquisition peut inclure la juste valeur des intérêts minoritaires si CEREP a opté pour l'option du goodwill à 100 %.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

2.11. Immobilisations incorporelles, dont frais de recherche et développement

Le Groupe comptabilise ses actifs incorporels, constitués de frais de prise de brevets, de logiciels et de contrats de licence d'outils informatiques en immobilisations incorporelles, dans le cadre des définitions et principes de comptabilisation définis par la norme IAS 38.

Frais de recherche et développement

Les dépenses des phases de recherche des projets internes sont systématiquement comptabilisées en charges. De plus, lorsque la phase de recherche et la phase de développement d'un projet interne ne peuvent être distinguées, les dépenses encourues au titre du projet sont traitées comme s'il ne comportait qu'une phase de recherche.

Par ailleurs, l'examen des projets de développement de nouveaux tests et de nouveaux procédés, ainsi que le développement de BioPrint® a révélé que Cerep n'est pas en mesure de démontrer que les six critères de comptabilisation des dépenses de développement en immobilisation stipulés par la norme sont satisfaits. Aussi le Groupe comptabilise-t-il ces dépenses en charges.

2.12. Dépréciation d'actifs

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable des immobilisations corporelles ou incorporelles est susceptible de perdre de la valeur, le Groupe compare cette valeur comptable à la valeur recouvrable, estimée sur la base du plus élevé de la valeur d'utilité ou du prix de vente net. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, le Groupe constate une dépréciation pour perte de valeur de l'actif.

Le prix de vente net d'une lignée cellulaire est estimé en fonction de la valeur de marché de lignées similaires, le cas échéant. La valeur d'utilité d'une lignée cellulaire tient compte des flux de trésorerie générés, de son intérêt scientifique, de la présence au catalogue de tests pharmacologiques l'utilisant et de la réalisation récente de ces tests. Un test de dépréciation de chaque lignée cellulaire est réalisé à chaque clôture.

2.13. Stocks et en-cours

Les stocks de matières, fournitures et produits achetés sont valorisés au coût réel d'acquisition. La valeur brute représente le prix d'achat à l'exclusion de toute valeur ajoutée.

Les stocks de produits finis et les en-cours de production sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué du coût des matières, des fournitures, de la main-d'œuvre directe ainsi que de toutes les autres charges directes et indirectes afférentes.

Les matières premières sont des produits biologiques ou des produits chimiques achetés ; les fournitures sont les consommables utilisés lors des tests et les produits intermédiaires sont des préparations biologiques prêtes à être utilisées lors de tests.

Une dépréciation des stocks est constituée si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur brute déterminée selon les modalités indiquées ci-dessus.

2.14. Actifs, passifs et instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés, présentés et décrits en application des normes IAS 32 "Instruments financiers : présentation" telle qu'amendée par l'IFRS 7, IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" et IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir".

Le Groupe constate à son bilan les actifs ou les passifs financiers dès qu'il devient partie au contrat à l'origine de l'actif ou du passif financier, selon les quatre catégories définies par la norme IAS 39 :

"actif ou passif financier à la juste valeur, par le biais du compte de résultat", correspondant aux actifs ou passifs financiers "détenus à des fins de transaction" ou désignés lors de leur comptabilisation initiale comme "étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat" ;

"placements détenus jusqu'à l'échéance" ;

"prêts et créances" ou

"actifs financiers disponibles à la vente".

Le bilan consolidé du Groupe est constitué des catégories, d'actifs financiers et de passif financiers, suivantes :

Créances

Les créances clients et autres créances sont des instruments financiers définis comme "prêts et créances", comptabilisés initialement à leur valeur nominale, les échéances étant généralement comprises entre 30 et 60 jours. A la clôture de l'exercice, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques de non recouvrement. Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont des instruments financiers définis comme "placements détenus jusqu'à l'échéance", initialement comptabilisées pour leur valeur nominale, nette d'éventuels coûts d'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, elles sont évaluées au coût amorti.

Les pertes de valeur sont constatées au résultat financier, lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur à l'inventaire.

Placements

Les valeurs mobilières de placement du Groupe, sont désignées comme détenues à des fins de transaction en "actif ou passif financier à la juste valeur, par le biais du compte de résultat", et comptabilisées en juste valeur. Enregistrées initialement pour leur coût d'achat, elles sont réévaluées à leurs valeurs de marché (cours de bourse ou valeur liquidative, lorsque disponible). Les pertes et les gains latents sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges financiers. Les justes valeurs des instruments financiers utilisés sont déterminées comme suit :

. SICAV monétaires et obligataires : valeur liquidative à la clôture ;

. Actions : cours de marché à la clôture.

Trésorerie et disponibilités

Les disponibilités comprennent les actifs financiers (trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à terme et les certificats de dépôt ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois). Les concours bancaires courants sont des passifs financiers et comptabilisés en emprunts et dettes au passif du bilan.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités définies ci-dessus, nets des concours bancaires courants, et les instruments financiers détenus à des fins de transaction au titre des placements de trésorerie.

Les justes valeurs des instruments de trésorerie utilisés sont déterminées comme suit :

- . Disponibilités et dépôts à terme en euro : au coût d'acquisition, proche de la valeur de marché en raison de leur échéance à court terme ;
- . Disponibilités et dépôts à terme en devises : au coût d'acquisition (proche de la valeur de marché en raison de leur échéance à court terme), converti au cours de change de clôture.

Actions propres

Le Groupe comptabilise les rachats de ses propres actions au coût d'achat, net de frais d'acquisition en accord avec la norme IAS 32 et les présente en déduction des capitaux propres.

Dettes

Les dettes fournisseurs et autres dettes sont des passifs financiers comptabilisés initialement à leur valeur nominale, les échéances étant généralement comprises entre 30 et 60 jours. A la clôture de l'exercice, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts souscrits auprès des établissements financiers ou auprès d'organismes de crédits bails sont des passifs financiers et sont comptabilisés initialement à leur valeur nominale ajustée des frais d'émission amortis sur la durée de l'emprunt. A la clôture de l'exercice, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont constitués d'instruments de taux, destinés à réduire l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêts sur les flux de ses emprunts.

Les instruments dérivés sont comptabilisés à l'actif ou au passif du bilan en juste valeur. Le Groupe désigne ses instruments dérivés conformément aux critères établis par la norme IAS 39. La comptabilisation des variations de juste valeur d'un instrument dépend de l'intention d'utilisation de l'instrument.

Taux

Cerep utilise des swaps de taux variable à taux fixe dont la juste valeur est la valeur liquidative, qui correspond à la différence entre le montant notionnel et la valeur actuelle des flux fixes prévus.

Comptabilisation des instruments dérivés

La part efficace des instruments dérivés que Cerep est en mesure de désigner comme instrument de couverture est comptabilisée comme suit :

- . les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres ;
- . le montant enregistré en capitaux propres est reclassé en résultat lorsque le flux couvert futur se réalise, à l'émission de la facture nette correspondant à la prévision.

La part inefficace des instruments dérivés et les instruments dérivés non éligibles aux conditions de comptabilisation de couverture sont comptabilisés pour leur juste valeur dès leur origine au compte de résultat.

2.15. Provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation contractuelle, légale ou implicite résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources.

Provision pour restructuration

Les coûts des restructurations constituent un passif s'ils résultent d'une obligation du Groupe vis-à-vis des tiers, ayant pour origine une décision prise par le Groupe, annoncée avant la date de clôture de l'exercice et à condition que le Groupe n'attende plus de contrepartie des tiers concernés.

2.16. Engagements de retraite et avantages similaires

Cerep applique la norme IAS 19 R "Avantages au personnel", qui détermine les règles comptables applicables aux entreprises concernant :

- . les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres engagements de retraite ainsi que les régimes de congés de fin de carrière ;
- . les autres engagements à long terme comme l'intéressement, les primes et autres rémunérations différées ;
- . les modalités de comptabilisation et d'évaluation de ces engagements ;
- . les indemnités de fin de contrat de travail ;
- . les informations à porter en annexe.

Cerep comptabilise ainsi au passif la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, nette de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture, le cas échéant. Les écarts actuariels, résultant du changement d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation sont également enregistrés au passif, nets d'impôts différés, en contrepartie des "produits et charges constatés directement en capitaux propres". Enfin, le coût des services passés, résultant de changements réglementaires ou contractuels du régime, est enregistré en compte de résultat.

L'obligation au titre des indemnités de fin de carrière spécifiques à la France est évaluée linéairement en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode considère que chaque période de service du salarié donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune de ces unités pour déterminer l'obligation finale. Elle prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation de l'effectif.

2.17. Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

La mesure de la juste valeur est déterminée à partir de trois modèles ou niveaux qui sont :

- . Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif : lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la juste valeur. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.
- . Niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calculs mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés sur les marchés est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.
- . Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique uniquement pour les titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence d'un marché actif.

2.18. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

La norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées" spécifie notamment :

- les règles d'identification des actifs destinés à être cédés, ainsi que les passifs directement liés à ces actifs ;
- que les actifs destinés à être cédés, qui sont classés comme détenus en vue de la vente doivent être comptabilisés au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente ;
- que les actifs et les passifs inclus dans un Groupe destiné à être cédé, classé comme étant détenu en vue de la vente, doivent être présentés séparément du bilan ;
- que les résultats des activités abandonnées doivent être présentés séparément au compte de résultat, une analyse étant présentée en annexe.

2.19. Chiffres d'affaires

Cerep SA applique la méthode dite "à l'avancement", pour la valorisation des contrats de prestations de services en cours à la clôture de l'exercice. L'ajustement du chiffre d'affaires (constitué par les produits facturés aux clients selon les modalités contractuelles) sur les produits réellement acquis, compte tenu de l'avancement des travaux réalisés, est constaté selon le cas en facture à établir ou en produit constaté d'avance. Pour les prestations continues, notamment les contrats de collaboration à long terme, les produits sont comptabilisés prorata temporis dès lors qu'ils correspondent à une contribution contractuellement acquise au titre de la période considérée.

2.20. Subventions, aides et avances remboursables

Le Groupe bénéficie de subventions, d'aides à l'innovation ou d'avances remboursables en relation avec son activité de recherche et ses investissements et les comptabilise en application de la norme IAS 20.

Les subventions d'investissements obtenues dans le cadre d'acquisition d'immobilisations sont soit versées à Cerep lorsque l'équipement est acquis en propre, soit versées à l'organisme de financement lorsque le bien est acquis en crédit-bail. Cerep comptabilise les subventions d'investissements en produits constatés d'avance au passif du bilan consolidé à la date d'octroi et procède à la reprise de ces subventions en autres produits au compte de résultat consolidé selon le rythme de l'amortissement de l'immobilisation concernée.

Les aides remboursables et avances obtenues dans le cadre de programmes de recherche de Cerep sont constituées principalement d'avances à taux nul remboursables en cas de succès. Pendant la durée du programme et en l'absence de perspective d'échec, Cerep comptabilise l'intégralité du montant attribué en dettes financières diverses au passif du bilan. Au dénouement, en cas d'échec, la partie restant acquise est comptabilisée en autres produits au compte de résultat consolidé.

Les subventions d'exploitation dont bénéficie Cerep sont comptabilisées au compte de résultat consolidé dès leur obtention.

Les montants des subventions, aides et avances octroyés mais non encore versés sont comptabilisés en montants à recevoir au poste "autres créances" de l'actif du bilan consolidé.

2.21. Impôts différés

Le Groupe comptabilise des impôts différés pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.

Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à l'exercice de renversement des différences temporaires.

Les actifs d'impôt différé sur différences temporaires ou sur déficits et les crédits d'impôt reportables ne sont comptabilisés que lorsque leur réalisation est jugée probable. Le caractère récupérable des actifs d'impôt différé constatés est réexaminé en fin d'exercice afin d'apprécier s'il y a lieu ou non de modifier le montant des impôts différés comptabilisés.

2.22. Information sectorielle

Les activités du Groupe ne représentent que le seul secteur des services précliniques.

2.23. Résultat par actions

Le calcul est réalisé conformément à la norme IAS 33.

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base est le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en ajoutant au nombre moyen pondéré d'actions ci-dessus le nombre net potentiel d'actions nouvelles à créer par la conversion des instruments dilutifs que sont les options de souscription d'actions. Le nombre net d'actions nouvelles créées est déterminé selon la méthode du "rachat d'actions". Dans ce calcul, les fonds recueillis par l'exercice de bons ou d'options de souscription sont supposés être affectés au rachat d'actions au cours moyen au titre de la période.

3. Analyse des principaux postes du bilan

3.1. Bilan actif

3.1.1. Immobilisations incorporelles

(K€)	31.12.12	Incidence de change	Augmentation	Diminution	Transferts	31.12.13	
Valeurs brutes							
Brevets, Licences						-	
Autres immobilisations incorporelles	2 085		132	338		1 879	
Immobilisations en-cours, avances			18			18	
Total	2 085	-	150	338	-	1 897	
(K€)	31.12.12	Incidence de change	Amortissements Augmentation	Amortissements Diminution	Dépréciations Augmentation	Transferts	31.12.13
Amortissements/Dépréciations							
Brevets, Licences							-
Autres immobilisations incorporelles	1 876		203	261			1 818
Total	1 876	-	203	261	-	-	1 818

(K€)	31.12.12	Incidence de change	Augmentation	Diminution	Augmentation	Transferts	31.12.13
Valeurs nettes							
Brevets, Licences	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	209	-	-71	77	-	-	61
Immobilisations en-cours, avances	-	-	18	-	-	-	18
Total	209	-	-53	77	-	-	79

Les diminutions de valeurs brutes et d'amortissements sont impactées de la sortie des immobilisations de Cerep Inc.

3.1.2. Ecarts d'acquisition

La société n'a pas d'écart d'acquisition d'inscrit à son actif.

3.1.3. Immobilisations corporelles

(K€)	31.12.12	Incidence de change	Augmentation	Diminution	Transferts	31.12.13
Valeurs brutes						
Terrains						
<i>dont location financière</i>						
Lignées cellulaires	2 248	-	-	-	-	2 248
Constructions et agencements	8 585		13	101	-44	8 453
<i>dont location financière</i>	7 595		-	95	-44	7 456
Matériel et outillage	10 446		315	2 964	405	8 202
<i>dont location financière</i>	3 936		-	-	44	3 980
Autres immobilisations corporelles	1 579		118	394	-361	942
<i>dont location financière</i>	609			345		264
Immobilisations en cours	125					125
<i>dont lignées en cours</i>	-					
Avances et acomptes	-					
Total	22 983	-	446	3 459	-	19 970

(K€)	31.12.12	Incidence de change	Amortissements Augmentation	Amortissements Diminution	Dépréciations Augmentation & Diminution	31.12.13
Amortissements/Dépréciations						
Lignées cellulaires	199				49	248
Constructions et agencements	5 888		564	98		6 354
<i>dont location financière</i>	5 154		497	92		5 559
Matériel et outillage	9 332		251	2 139		7 445
<i>dont location financière</i>	3 974		6	-		3 980
Autres immobilisations corporelles	1 371		132	364	-371	768
<i>dont location financière</i>	529		80			609
Immobilisations en cours	125					125
Total	16 915	-	947	2 601	-322	14 940

(K€)	31.12.12	Incidence de change	Augmentation	Diminution	Transferts	31.12.13
Valeurs nettes						
Terrains	-					
<i>dont location financière</i>	-					
Lignées cellulaires	2 049		-48	-	-	2 001
Constructions et agencements	2 697		-552	3	-44	2 098
<i>dont location financière</i>	2 441		-497	3	-44	1 897
Matériel et outillage	1 114		63	825	405	757
<i>dont location financière</i>	-38		-6	-	44	
Autres immobilisations corporelles	208		357	30	-361	173
<i>dont location financière</i>	80		-80			
Immobilisations en cours	-					
<i>dont lignées en cours</i>	-					
Avances et acomptes	-					
Total	6 068	-	-181	858	-	5 029

Les diminutions de valeurs brutes et d'amortissements sont impactées de la sortie des immobilisations de Cerep Inc.

Depuis la mise en œuvre du programme d'acquisition et de production de lignées cellulaires, Cerep a comptabilisé 2 248 K€ de lignées à l'actif immobilisé, non amortissable :

- 334 K€ ont été acquises auprès de ses fournisseurs et sont en service au 31 décembre 2013 ;
- 1 914 K€ ont été produites par les équipes de Cerep et sont en service au 31 décembre 2013.

3.1.4. Stocks et en-cours

Principales composantes des stocks et en-cours :

(K€)	Brut	Provision	Net au 31.12.13	Net au 31.12.12
Matières premières & fournitures	1 824	247	1 577	1 586
En-cours de production				
Produits intermédiaires	2 183	245	1 938	1 725
Produits finis				
Total	4 007	492	3 515	3 311

3.1.5. Actifs financiers

(K€)	Brut	Dépréciation	Net au 31.12.13	Net au 31.12.12
Immobilisations financières :				
Avance preneur				
- 1er avenant au crédit-bail immobilier	429		429	517
- 2nd avenant	159		159	193
Dépôts de garantie des locations immobilières	13		13	26
Autres dépôts et cautionnement	118		118	92
Total Immobilisations financières :	719	-	719	828
Dont immobilisations financières courantes :	128		128	122
Clients et assimilés³	6 396	408	5 988	4 929
Autres créances :				
Autres créances fiscales ⁴	973		973	1 662
Créance Eurofins D.S. Lux. Holding	1 802		1 802	-
Débiteurs divers	359		359	98
Total autres créances :	3 134	-	3 134	1 760
Total créances courantes :	9 658	408	9 250	6 811

Echéances des actifs financiers avant dépréciation :

(K€)	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Avance preneur				
- 1er avenant au crédit-bail immobilier	429	93	336	0
- 2nd avenant	159	35	124	0
Dépôts de garantie des locations immobilières	13	-	13	
Autres dépôts et cautionnement	118			118
Immobilisations financières	719	128	473	118
Clients et assimilés	6 396	5 907	489	
Dettes fiscales et sociales	973	973		
Créance Eurofins D.S. Lux. Holding	1 802	1 802		
Débiteurs divers	359	359		
Total autres créances	3 134	3 134	-	-

3.1.6. Charges constatées d'avance

(K€)	31.12.13	31.12.12
Locations, loyers	70	76
Maintenance	107	104
Honoraires, personnel intérimaire	-	11
Assurances	2	31
Chèques déjeuners	-	13
Autres charges	103	84
Total	282	319

³ Dont factures à établir: 1 303 K€ au 31 décembre 2013 et 1 307 K€ au 31 décembre 2012.

⁴ Crédit d'impôt recherche portant sur les années 2010 et 2013.

3.1.7. Dépréciation des autres actifs

(K€)	31.12.12				Diminution		31.12.13
	Valeur Nette	Entrées périmètre	Incidence de change	Augmentation	perte de valeur	utilisée	
Immobilisations financières	-					-	-
Clients	204			241	3	34	408
Autres créances							-
Charges constatées d'avance	-						-
Total	204	-	-	241	3	34	408

3.2. Variation des flux de trésorerie

3.2.1. Tableau de variation de l'endettement financier net

K€	31.12.12	Variation	31.12.13
Trésorerie brute	9 065	-2 426	6 639 ⁵
Intérêts courus et banque créditrice	10	-2	8
Mobilisation de créances	-	-	
Trésorerie nette	9 055	-2 424	6 631
Créances Eurofins D.S. Lux. Holding	-	1 802	1 802
Trésorerie et créances Eurofins D.S.	9 055	-622	8 433
Endettement financier :			
- Emprunts :	399	-363	36
- Crédits baux :	2 932	-709	2 223
- Avances remboursables :	156	-111	45
Endettement financier brut des activités poursuivies	3 487	-1 183	2 304
Endettement financier net des activités poursuivies	-5 568	-561	-6 129
Passifs financiers liés à des actifs non courants détenus en vue de la vente			
- Crédits baux :	7 631	-880	6 751
- Avances remboursables :		-	
Endettement financier net	2 063	-1 441	622

3.3. Bilan passif

3.3.1. Capitaux propres

Le tableau suivant présente le nombre d'actions autorisées à la clôture de l'exercice :

(en milliers)	31.12.13	31.12.12
Autorisées :		
Actions ordinaires de 0,30€ chacune	13 776	13 776

8 661 actions propres sont inscrites au nom de Cerep au 31 décembre 2013, contre 65 981 au 31 décembre 2012, comptabilisées en réduction des capitaux propres au coût d'acquisition de 120 K€.

Outre le capital social, les capitaux propres consolidés sont constitués des éléments suivants :

• **Primes d'émission** : correspond à l'excédent des apports effectués par les actionnaires de Cerep SA en sus de la valeur nominale des actions.

Variation du nombre et montant d'actions émises et des primes d'émission afférentes :

	Nombre d'actions (milliers)	Capital social (K€)	Primes d'émission (K€)
01.01.12	12 612	3 784	10 838
Exercice d'option de souscription d'actions			
Imputation du report à nouveau sur la prime d'émission			-
31.12.12	12 612	3 784	10 838
Exercice d'option de souscription d'actions			-
31.12.13	12 612	3 784	10 838

• **Réserve légale** : correspond au cumul des prélèvements, à l'affectation du résultat, d'un vingtième des bénéfices des exercices antérieurs, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social.

• **Autres réserves** : correspond à des réserves facultatives constituées lors de l'affectation des résultats de la société mère.

• **Écarts de conversion Groupe** : correspond au cumul des écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères ainsi que de la conversion des écarts d'acquisition des filiales étrangères.

• **Produits et charges constatés directement en capitaux propres** : représente la contrepartie de la variation de juste valeur des instruments financiers de change et de taux dérivés éligibles à la comptabilisation de couverture de flux de trésorerie, ainsi que la contrepartie de la variation des écarts actuariels sur engagements de retraite. Ces contreparties sont enregistrées nettes d'impôts différés.

• **Réserves et report à nouveau** : les cumulés des bénéfices et des pertes de la société mère et des entités du Groupe.

Les capitaux propres consolidés du Groupe équivalent au capital investi tel que défini par la norme IAS 1.

⁵ Les instruments financiers détenus à des fins de transaction représentent un montant de 3 103 K€, contre 6 835 K€ en 2012, sont composés essentiellement de comptes à terme.

Le Groupe vise à respecter un équilibre entre ses capitaux propres et sa dette, de manière à bénéficier de marges de manœuvre tant dans l'exercice des opérations d'acquisition d'équipement en lien avec l'activité de services précliniques, qu'en vue d'éventuelles acquisitions.

Depuis sa constitution, Cerep SA n'a jamais versé de dividendes.

3.3.2. Avantages au personnel

En mai 2011, la société Cerep SA a conclu un nouvel accord d'intéressement pour une durée de trois ans dans le cadre des dispositions des articles L.3312-1 et suivants du Code du Travail relatifs à l'intéressement des salariés à l'entreprise. Cet accord prévoit de répartir entre les salariés de Cerep SA ayant au minimum trois mois d'ancienneté dans l'entreprise au 31 décembre de chaque exercice, au prorata de leur temps de présence, un montant égal à 7,5% de l'Excédent Brut d'Exploitation du Groupe.

3.3.3. Les provisions

(K€)	31.12.12	Entrées périmètre	Dotations	Reprises		Transferts, Ecart de change, Ecart actuariel	31.12.13
				(Provision utilisée)	(Provision non utilisée)		
Engagement de retraite	845		83	40	20	-174	694
Provisions pour risques							
Litiges salariés	51		33				84
Autres litiges							-
Provisions pour charges							
PSE	63			15			48
Total Provisions pour risques et charges	114	-	33	15	-	-	132

Provision pour restructuration

En décembre 2010, l'ensemble des membres du Conseil d'administration ont approuvé un plan de Sauvegarde de l'Emploi. Au 31 décembre 2010, une provision a été constituée à hauteur de 1 617 K€ représentant l'évaluation de l'ensemble des coûts de ce plan, indemnités de licenciement, de préavis, des mesures d'accompagnement et cellule de reclassement.

Au 31 décembre 2011, une reprise nette sur provision a été constatée pour un montant de 976 K€, représentant les coûts relatifs à ce plan comptabilisés en charges sur l'exercice 2011. A la clôture de l'exercice, le montant de la provision s'élevait à 641 K€.

En 2012, l'exécution du plan s'est poursuivie et la provision a été reprise à hauteur de 1 57 K€, ce montant étant équivalent au coût supporté par Cerep. Suite au dénouement de ce PSE, Cerep a constaté une reprise complémentaire de 421 K€ dans les comptes au 31 décembre 2012.

Sur 2013, suite à la comptabilisation en charge au cours de l'exercice de divers coûts relatifs à l'exécution de ce plan, une reprise pour un montant de 15 K€ a été constatée.

A la clôture de l'exercice, le montant de la provision restant en compte s'élève à 48 K€ correspondant aux divers coûts évalués restant à payer.

Provision pour litiges

Au 31 décembre 2013, le Groupe a quelques litiges en cours avec des anciens salariés, pour lesquels Cerep a, après consultation de ses conseils, estimé les sorties de ressources probables des actions engagées et constitué ou révisé une provision. Le montant en compte au bilan est de 84 K€.

Engagement de retraite

L'évaluation des engagements est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées selon les hypothèses actuarielles suivantes :

(K€)	31.12.13		31.12.12	
Taux d'actualisation	3,00%		2,28%	
Taux de progression des salaires	2,00%		2,00%	
Taux moyen des charges sociales	42,00%		42,00%	
Age de départ en retraite	65 ans		65 ans	
Taux de turnover annuel par tranche d'âges et collègue	non-cadres	cadres	non-cadres	cadres
20 - 29 ans	0,0%	0,0%	1,0%	14,3%
30 - 39 ans	6,4%	0,0%	1,0%	5,6%
40 - 49 ans	0,0%	0,0%	1,0%	4,6%
50 - 65 ans	0,0%	15,4%	2,0%	1,0%
Durée moyenne résiduelle d'activité	26 ans	22 ans	27 ans	22 ans
(K€)	31.12.13		31.12.12	
Dette actuarielle (valeur actualisée de l'obligation)	694		845	

Entre l'ouverture et la clôture de la période, le solde net ci-dessus a varié comme suit :

(K€)	31.12.13	31.12.12
Provisions à l'ouverture de la période	845	622
Ecart actuariel comptabilisé directement en capitaux propres		
- activités poursuivies	-174	153
- activités abandonnées		
Charges de la période	83	93
Reprise de provision (sortie avant droits à la retraite)	-20	-23
Paiement des indemnités de fin de carrière	-40	
Provisions activités abandonnées		
Provisions à la clôture de la période	694	845

La charge de la période est composée des éléments suivants :

(K€)	31.12.13	31.12.12
Coût des services rendus au cours de la période par les bénéficiaires en activité	60	73
Coût financier	23	20
Charge nette	83	93

En cas de départ en retraite, l'indemnité due aux salariés de Cerep SA selon la convention collective des entreprises de l'industrie pharmaceutique est de 3/10èmes de mois de salaire par année de présence avec un maximum de 9 mois.

La provision a été calculée, au 31 décembre 2013, avec un taux d'actualisation de 3,00%, basé sur le taux AA Bloomberg 15 ans ; ce taux était de 2,28% au 31 décembre 2012.

3.3.4. Etat des dettes

Emprunts et dettes financières

(K€)	31.12.13						31.12.12	
	Nominal Activités poursuivies	Nominal Activités abandonnées	Activités poursuivies Restant dû	Taux d'intérêt moyen pondéré	Activités abandonnées Restant dû	Taux d'intérêt moyen pondéré	Activités poursuivies Restant dû	Activités abandonnées Restant dû
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :								
- euro taux fixe	308		35	3.70%			98	
- euro taux variable								
- mobilisation de créances	-		-				-	
- banque créditrice et icne	-		8				10	
- dollar US taux fixe	-		-				301	
Dettes auprès d'organismes de crédit-bail :								
- immobilier taux variable	-	12 740	-		6 751	4.58%	-	7 631
- immobilier taux fixe	7 456		2 223	5.08%			2 824	
- mobilier taux fixe	-		-				109	
Emprunts et dettes financières diverses :								
- aides remboursables à l'innovation	-		-				-	
- avances remboursables	45		45				156	
Total	7 809	12 740	2 311		6 751		3 498	7 631

Echéancier des dettes au 31 décembre 2013 :

K€	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Etablissement de crédit	2 266	568	1 697	
<i>dont découverts bancaires</i>	8	8		
<i>dont emprunts</i>	35	33	2	
<i>dont location financière</i>	2 223	527	1 695	
Dettes financières diverses	45	45		
Acomptes reçus sur commandes	192	192		
Produits constatés d'avance	164	164		
Fournisseurs et rattachés	2 010	2 010		
Dettes fiscales et sociales	2 112	2 112		
Autres dettes	164	164		
Total	6 952	5 256	1 697	

4. Analyse des principaux postes du compte de résultat

4.1. Chiffre d'affaires

Evolution comparée du chiffre d'affaires des activités poursuivies

(K€)	31.12.13	Variations	31.12.12 ajusté
Groupe Cerep	19 091	10.8%	17 232
dont contributions nettes après éliminations intercompagnies			
Cerep SA	18 941	11.3%	17 023
Cerep Ltd.	150	-28.2%	209

Au 31 décembre 2013, le chiffre d'affaires valorisé à l'avancement représente 1 257 K€.

Chiffre d'affaires des activités poursuivies par zones géographiques

Le tableau ci-après fournit la ventilation du chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies selon la zone géographique du client.

(K€)	31.12.13				31.12.12 ajusté	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Europe	10 445	54.7%	1 232	13.4%	9 213	53.5%
dont France	3 773	19.8%	469	14.2%	3 304	19.2%
Amérique du Nord	7 223	37.8%	770	11.9%	6 453	37.4%
Asie	1 295	6.8%	-195	-13.1%	1 490	8.6%
Autres	128	0.7%	51	66.2%	77	0.4%
TOTAL	19 091	100.0%	1 858	10.8%	17 232	100.0%

4.2. Autres produits

(K€)	31.12.13	31.12.12
Crédit d'impôt recherche	328	1 249
Reprise aides et avances remboursables	-	-
Reprise provision non utilisée	-	-
Subventions d'exploitation	-	106
Total autres produits	328	1 355

Le produit de crédit impôt recherche constaté au 31 décembre 2012 comprenait un rattrapage de 0,89 million d'euros, constaté sur les années 2009 à 2011. Les demandes rectificatives, qui avaient fait l'objet de dépôt auprès de l'administration fiscale, ont été payées courant 2013 à l'exception du crédit 2010 qui ne pouvait bénéficier d'une restitution immédiate. Celui-ci sera remboursé en 2014 comme stipulé dans l'article 199 ter B du CGI.

4.3. Informations sectorielles

Suite à l'arrêt des activités de chimie et de recherche de médicaments le 30 juin 2007 et à la cession des activités de services cliniques le 31 octobre 2007, les activités poursuivies du Groupe ne représentent que le seul secteur des services précliniques.

L'activité du Groupe est principalement localisée dans trois zones géographiques : Europe, Amérique du Nord et Asie.

Les deux entités du Groupe se trouvant en Europe et Asie, le tableau ci-après fournit la décomposition des immobilisations nettes par zones géographiques :

(K€)	31.12.13		31.12.12	
	Activités poursuivies	Actifs détenus en vue de la vente	Activités poursuivies	Actifs détenus en vue de la vente
Ecarts d'acquisition, nets :				
Europe				
dont France				
Etats-Unis				
Asie				
Total	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles, nettes :				
Europe	77	-	209	-
dont France	77	-	209	-
Etats-Unis		-		-
Asie	2			
Total	79	-	209	-
Immobilisations corporelles, nettes :				
Europe	4 822	2 500	5 331	3 770
dont France	4 822	2 500	5 331	3 770
Etats-Unis	-	-	455	-
Asie	207	-	294	-
Total	5 029	2 500	6 080	3 770
Total immobilisations nettes :				
Europe	4 899	2 500	5 540	3 770
dont France	4 899	2 500	5 540	3 770
Etats-Unis	-	-	455	-
Asie	209	-	294	-
Total	5 108	2 500	6 289	3 770

Les produits des activités ordinaires provenant de transactions avec un client externe s'élèvent à 12,5 % des activités ordinaires, ce qui représente un montant de 2 380 K€.

4.4. Effectif

L'effectif moyen sur l'exercice 2013 est de 178 salariés.

Personnel présent au 31 décembre 2013 :

	Europe	dont France	Asie	Total au 31.12.13
Cadres	39	39	1	40
Techniciens	105	105	6	111
Employés	23	23	-	23
Total	167	167	7	174

4.5. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement engagés dans les activités poursuivies et intégralement comptabilisés en charges sont évalués à 3 573 K€ pour l'exercice 2013 contre 2 949 K€ pour l'exercice 2012.

Ces frais sont valorisés selon la méthode du coût complet, les charges indirectes (incluant l'amortissement des équipements scientifiques) et les charges de structure étant réparties au prorata du temps passé sur les programmes de recherche.

4.6. Résultat financier

Eléments constitutifs du résultat financier

(K€)	31.12.13	31.12.12
Change		
Gains/pertes nets des activités poursuivies:		
- réalisés sur comptes bancaires	-38	7
- réalisés sur créances/dettes	-108	12
- latents sur créances/dettes	14	-163
- réalisés sur options de changes et vente de devises	-50	-78
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés		157
Gains/pertes nets des activités abandonnées:	-76	-21
Sous-total change	-258	-86
Revenus des valeurs mobilières de placement	11	34
Variation de juste valeur des instruments financiers		
Produits d'intérêts sur disponibilités et escomptes obtenus	104	92
Produits d'intérêts sur avance preneur	35	41
Charges d'intérêts sur emprunts et swaps des activités poursuivies	-139	-191
Produits d'intérêts sur disponibilités et escomptes obtenus des activités abandonnées		1
Charges d'intérêts sur emprunts et swaps des activités abandonnées	-104	-280
Résultat financier - activités poursuivies	-171	-89
Résultat financier - activités abandonnées	-180	-300

4.7. Impôt

Preuve d'impôts

(K€)	31.12.13	31.12.12
Résultat net de l'ensemble consolidé	-877	317
Produit d'impôt courant	0	-40
Charge d'impôts différés	0	-88
Charge/produit d'impôt total	0	128
Résultat comptable avant impôt	-877	189
Taux d'impôt de la société mère	33.33%	33.33%
Charge d'impôt théorique	292	-63
Crédits d'impôt	0	456
Différences permanentes	-40	-11
Augmentation des déficits reportables non activés	-230	-281
Ecart de taux des filiales	0	2
Autres	-21	25
Charge/produit d'impôt effectif	0	128

Détail des impôts différés actifs et passifs

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés du fait de déficits fiscaux non activés pour un montant d'environ 31,5 millions d'euros au niveau de Cerep SA.

Les actifs nets d'impôt différé dont la réalisation n'a pas été jugée probable et non comptabilisés au 31 décembre 2013 sont les suivants :

Impôts par nature (K€)	31.12.12	Entrées périètre	Incidence de change	Activation	Variation		31.12.13
					Taux	Base	
Déficits fiscaux reportables							
Cerep SA	10 399					104	10 503
Cerep, Ltd	506		-7			167	666
Total	10 905	-	-	-	-	271	11 169

Depuis la Loi de Finance pour 2004, le report en avant des déficits fiscaux créés en France n'est plus limité dans le temps. Les déficits fiscaux et amortissements réputés différés des sociétés françaises sont reportables indéfiniment.

4.8 Résultat par action

Le tableau suivant présente les informations sur le nombre d'actions ayant servi aux dénominateurs des calculs des résultats de base et dilué par action :

(en milliers d'actions)	31.12.13	31.12.12
Nombre d'actions émises en circulation à l'ouverture	12 612	12 612
Nombre moyen pondéré d'actions émises durant l'exercice	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions émises suite à l'exercice d'options de souscription d'action		
Variation moyenne pondérée des actions propres		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation à la clôture pour le résultat de base par action	12 612	12 612
Effet de la dilution		
Nombre net potentiel d'actions nouvelles à créer	N/A	N/A
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation à la clôture pour le résultat dilué par action	12 612	12 612
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	-	-

5. Activités abandonnées

5.1. Bilan

Le tableau ci-après fournit la décomposition des actifs destinés à être cédés, ainsi que les passifs directement liés à ces actifs.

(K€)	31.12.13	31.12.12
Ecart d'acquisition		
Immobilisations corporelles	2 500	3 770
Immobilisations financières (à moins d'un an)		
Stocks de matières et produits finis		
Créances clients et comptes rattachés		
Charges constatées d'avance		
Autres créances		
Actifs non courants détenus en vue de la vente	2 500	3 770
Montants comptabilisés directement en capitaux propres relatifs à des actifs non courants détenus en vue de la vente		
Provisions pour retraites et obligations similaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 751	7 631
Provisions pour risques exigibles à moins d'un an		18
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes		
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente	6 751	7 649

5.1.1. Dépréciation d'immobilisations incorporelles

Consécutivement à l'arrêt de son activité de chimie et ses activités de recherche, le Groupe a comptabilisé en actifs détenus en vue de la vente les brevets et les licences des logiciels de chimie et de recherche sur molécules du site de Villebon-sur-Yvette. Le solde de ces actifs a été totalement déprécié.

5.1.2. Dépréciation d'immobilisations corporelles

De même le Groupe a comptabilisé en actifs détenus en vue de la vente d'une part le terrain, les constructions et agencements, et d'autre part les équipements techniques, le mobilier et le matériel de bureau du site de Villebon-sur-Yvette. L'amortissement de ces actifs s'est poursuivi jusqu'à la date d'abandon d'activité le 30 juin 2007.

Au 31 décembre 2013, les équipements techniques, le mobilier et le matériel de bureau de Villebon-sur-Yvette sont entièrement dépréciés.

L'ensemble immobilier et les équipements du site de Villebon-sur-Yvette sont maintenus en actifs non courants détenus en vue de la vente en application de la norme IFRS 5. En effet, la Société a pris la décision irréversible de céder le groupe d'actifs qu'elle détient à Villebon-sur-Yvette et en ce sens, elle a conclu une série de mandats en vue de les commercialiser activement, à leur juste valeur et dans leur destination actuelle.

Compte tenu des difficultés que rencontre le marché de l'immobilier, et malgré les démarches actives entreprises, la vente n'a pas pu être actée sur l'exercice. De ce fait, une provision complémentaire a été constatée en juin 2013 pour une valeur de 1,27 millions d'euros afin de tenir compte de l'évolution de la juste valeur du bien.

5.1.3. Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre 2013, il n'existe plus de provisions pour risques et charges.

5.2. Compte de résultat

Le tableau ci-après fournit la décomposition du résultat des activités abandonnées au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012.

(K€)	31.12.13	31.12.12 ajusté
Chiffre d'affaires net	2 722	3 478
Autres produits	60	-
Total produits opérationnels	2 782	3 478
Achats matières premières, approvisionnements et variation des stocks matières et produits	363	471
Autres achats, charges et services externes, impôts et taxes	874	1 362
Salaires	862	1 910
Charges sociales	423	582
Dotations et reprises aux provisions nettes engagements retraite		-
Dotations aux amortissements sur immobilisations	177	224
Perte de valeurs des actifs	1 294	-63
Autres charges courantes	-26	23
Total charges opérationnelles nettes	3 967	4 509
Autres produits et charges opérationnelles	-210	-
Résultat opérationnel	-1 395	-1 031
Frais liés aux dettes financières porteuses d'intérêt	-99	-280
Résultat net des effets de change	-76	-
Autres charges ou produits financiers	-5	-20
Impôts sur les bénéfices	-313	-75
Produits net de cession des activités cédées	195	-
Résultat net des activités abandonnées	-1 067	-1 256

Cette perte tient compte de la constitution d'une provision complémentaire relative à l'ensemble immobilier détenus à Villebon de 1,27 million d'euros, partiellement compensée par un gain exceptionnel d'un montant de 461 K€ suite à la résolution d'un litige. De plus, la cession par Cerep SA de sa filiale Cerep Inc., finalisée le 31 décembre 2013, a été traitée comme un abandon d'activités ; les produits et charges attribuables sont présentés dans ce compte de résultat. Le montant des résultats ventilés comprennent pour Cerep, Inc. une plus-value consolidée de 0,40 million d'euros et une perte pour la période de 0,26 million d'euros.

5.3. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau ci-après fournit la décomposition des flux de trésorerie identifiés des activités abandonnées au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012.

(K€)	31.12.13 Total activités abandonnées et cédées	31.12.12 ajusté Total activités abandonnées et cédées
Capacité autofinancement hors intérêts et impôts	-531	-353
Variation nette des actifs et passifs	121	347
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	-410	-6
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	6	
Trésorerie nette sur acquisition et cessions de filiales	-388	
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-382	-
Remboursement d'emprunts	-1 008	-1 007
Intérêts payés	-99	-280
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-1 107	-1 287
Flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées	-1 899	-1 293

6. Instruments financiers et engagements hors-bilan

6.1. Instruments financiers

Les principaux instruments financiers du Groupe sont constitués de financements par crédit-bail auprès d'organismes financiers, d'emprunts bancaires, des valeurs mobilières de placement et de trésorerie. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations du Groupe. Le Groupe détient également des créances clients, des dettes fournisseurs, des avances et acomptes reçus sur commandes qui sont générés par ses activités.

Le Groupe est également engagé dans des transactions intégrant des instruments financiers dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion du risque du taux d'intérêt liés aux activités et au financement du Groupe. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de change, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêts et le risque de marché.

Risque de change

Le bilan du Groupe est sensible aux variations du dollar US contre Euro. Le Groupe ne couvre pas ces expositions structurelles mais cherche à limiter ses effets en visant l'équilibre dans la devise de fonctionnement des actifs et des passifs.

Le Groupe est également exposé à un risque de change concernant la partie du chiffre d'affaires et des charges réalisés en devises autres que l'euro. Ce risque existe principalement concernant le dollar US et dans une moindre mesure le yen japonais quant aux produits et charges et flux de trésorerie liés ainsi qu'aux éléments correspondant des comptes de créances clients, des comptes fournisseurs et de trésorerie libellés dans ces devises.

Risque de taux

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt est liée à l'endettement financier à long terme.

La politique du Groupe consiste à gérer la charge d'intérêt en contractant majoritairement des financements à taux fixes. Afin d'optimiser le coût financier global, lorsque le financement n'est pas contracté à taux fixe mais à taux variable, le Groupe met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange à intervalles prévus, la différence entre le montant des intérêts à taux fixes et le montant des intérêts à taux variables calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à la souscription des swaps.

Ainsi au 31 décembre 2013, 100% de la dette liée aux actifs des activités poursuivies du Groupe est contractée à taux fixe. 100% de la dette liée aux actifs destinés à être vendus, dont essentiellement le financement par crédit-bail immobilier du site de Villebon-sur-Yvette, a été souscrit à taux variable.

Ces swaps ont été contractés simultanément à la signature des financements auxquels ils sont affectés, et début 2007 concernant l'avenant au contrat de crédit-bail mis enoyer en février 2007, pour les mêmes montants nominaux, et selon les mêmes conditions de date de début, date de révision du taux d'intérêt, intervalles de règlement et taux de base d'intérêts.

Les swaps ont une durée de 7 ans à compter de leur date de mise en place et seront décomptabilisés à leurs termes alors que les financements ont une durée de 15 ans.

Les swaps satisfont aux critères de la comptabilité de couverture d'instrument de couverture de flux de trésorerie, les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres.

Le Groupe estime qu'au regard de sa situation consolidée au 31 décembre 2013, une hausse instantanée de 50 points de base des taux d'intérêts (EONIA et Euribor 3 mois) aurait représenté, avant impôts, une charge d'intérêts supplémentaire nette sur les emprunts à taux fixes et à taux variables de 40 K€, ainsi qu'une augmentation des produits de placements de 1 K€. Parallèlement, cette hausse de 50 points de base aurait représenté une charge nette constatée directement en capitaux propres additionnel de 39 K€, net d'impôt. Au total, le résultat après impôts aurait été inférieur de -26 K€ et les capitaux propres au 31 décembre 2013 auraient été de 13 320 K€.

Une baisse instantanée inverse de 50 points de base des taux d'intérêts, aurait produit un effet inverse identique sur le compte de résultat. Les produits et les charges constatés directement en capitaux propres auraient été augmentés de 39 K€. Au total, le résultat après impôts aurait été supérieur de 26 K€ et les capitaux propres au 31 décembre 2013 auraient été de 13 372 K€.

Risque de marché

Cerep utilise différents instruments financiers dans le cadre de sa gestion de trésorerie. Ils sont constitués de SICAV monétaires et comptes à terme, de dépôts bancaires principalement en euro et en dollar US.

La politique du Groupe vise à limiter les risques de perte sur ses placements en privilégiant les instruments monétaires ou obligataires et sélectionnés sur la base d'historiques de volatilité et de performance par rapport aux indices de référence et de notations d'agences et en procédant à un suivi régulier des valeurs de marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité pour le Groupe représente l'éventualité de ne pouvoir faire face à ses engagements suivant leurs échéances.

L'appréciation du risque de liquidité repose sur le suivi des échéanciers des financements du Groupe, l'évolution du niveau de trésorerie disponible et les prévisions d'entrées et de sorties de trésorerie. A la date d'établissement des états financiers, le Groupe n'a pas identifié de besoin de trésorerie à court terme.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie découle de l'éventualité qu'une partie au contrat n'honore pas ses obligations causant ainsi une perte à l'autre partie. Cerep considère qu'il existe un risque de contrepartie sur certains postes du bilan, le plus significatif portant sur les créances clients, ainsi que sur des engagements figurant en hors-bilan (achats de matières premières et travaux), couvert par des mesures appropriées.

Une proportion significative du chiffre d'affaires est réalisée avec quelques clients. Les contrats de prestation de service de l'activité "services précliniques" (en criblage, en profilage ou en expérimentation pharmacologique) couvrent quelques mois et constituent une proportion importante du chiffre d'affaires. Au cours de l'exercice 2013, le chiffre d'affaires consolidé réalisé avec les plus importants partenaires commerciaux du Groupe se décompose comme suit :

Exercice 2013

Trois plus importants partenaires commerciaux	29%
Cinq plus importants partenaires commerciaux	38%
Dix plus importants partenaires commerciaux	50%

Cette concentration du risque de crédit sur quelques clients et l'incidence d'une défaillance éventuelle d'un tiers sur le compte de résultat du Groupe sont atténués par la taille et la solvabilité financière des grands groupes de l'industrie pharmaceutique qui constituent les principaux partenaires de Cerep. Toutefois, Cerep compte parmi ses clients plusieurs entreprises de recherche pharmaceutique qui réalisent des pertes récurrentes et pour lesquelles les fonds levés auprès d'investisseurs constituent la principale source de financement. Le Groupe a constaté au cours des exercices antérieurs plusieurs défaillances. L'irrécouvrabilité reste cependant limitée au regard de la base de clientèle de Cerep, ce qui réduit dans une certaine mesure cette exposition.

Cerep intègre dans sa démarche commerciale un processus d'évaluation de la solvabilité du prospect et inclut, si nécessaire ou selon les particularités de la prestation, l'obligation de versement d'acomptes ou d'avances par le client.

Au 31 décembre 2013, l'âge des actifs financiers qui sont en souffrance, mais non dépréciés se décompose comme suit : 340 K€ d'échéance dépassée depuis moins de 30 jours, 309 K€ entre 31 et 90 jours, 55 K€ entre 91 et 150 jours, 204 K€ au-delà 151 jours. Les actifs financiers en souffrance sont constitués principalement de créances clients.

Par ailleurs, les actifs financiers du Groupe comptent 495 K€ d'actifs financiers individuellement identifiés comme probablement non entièrement recouvrables, et pour lesquels une dépréciation de 408 K€ a été constituée. Dans l'estimation de la part recouvrable, le Groupe considère en priorité les éléments financiers permettant d'évaluer la solvabilité du créancier, le remboursement de la TVA, le cas échéant, ainsi que les voies de recours envisageables. Elle tient compte également d'une provision sur les retards de paiement clients.

Le Groupe est également dépendant de la solvabilité de plusieurs fournisseurs ou prestataires, certains étant stratégiques dans la fourniture de technologies ou de matières premières, ou dans la conduite d'études cliniques. Les procédures d'achats de Cerep intègrent l'établissement et la mise à jour d'une liste de fournisseurs approuvés. Le processus d'approbation, qui implique par ailleurs le service de contrôle qualité, inclut un examen de solvabilité qui peut faire appel à des évaluations d'agences de notation de risque crédit.

Enfin, Cerep gère son risque de contrepartie sur ses instruments financiers en sélectionnant rigoureusement les institutions financières tierces, en diversifiant les contreparties par type de contrat et en procédant à un suivi régulier des engagements.

Justes valeurs des instruments financiers du Groupe

(K€)	Valeur au bilan				Juste valeur			
	Brut	Dépréciation	Activités abandonnées	Net au 31.12.13 Activités poursuivies	Niveau 1 : Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : Modèles internes avec paramètres observables	Niveau 3 : Modèles internes avec paramètres non observables	Juste valeur au 31.12.13
Actifs financiers :								
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance :								
Avances preneurs	588			588		637		637
Dépôts de garantie des locations immobilières	13			13		13		13
Autres dépôts et cautionnements	118			118		118		118
Créances clients et assimilés	6 396	408		5 988		5 988		5 988
Autres créances				-				-
Total actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 115	408	-	6 707	-	6 756	-	6 756
Actifs financiers à la juste valeur, par le biais du compte de résultat :								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 103			3 103	3 103			3 103
Instruments financiers dérivés	-			-		-		-
Disponibilités	3 536			3 536	3 536			3 536
Total actifs financiers à la juste valeur, par le biais du compte de résultat	6 639	-	-	6 639	6 639	-	-	6 639
Total Actifs financiers	13 754	408	-	13 346	6 639	6 756	-	13 395
Passifs financiers :								
Passifs financiers détenus jusqu'à l'échéance :								
Emprunts	36			36		36		36
Mobilisation de créances				-				-
Banque créditrice	8			8	8			8
Dettes auprès d'organismes de crédit-bail à taux fixe	2 223			2 223		2 387		2 387
Dettes auprès d'organismes de crédit-bail à taux variable	6 751		6 751	-		7 015		7 015
Aides et avances remboursables	45			45		45		45
Avances et acomptes reçus sur commandes	192			192		192		192
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 010			2 010		2 010		2 010
Dettes fiscales et sociales	2 112			2 112		2 112		2 112
Autres dettes	164			164		164		164
Total passifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	13 541	-	6 751	6 790	8	13 961	-	13 969
Passifs financiers à la juste valeur, par le biais du compte de résultat :								
Instruments financiers dérivés	-			-		-		-
Total passifs financiers à la juste valeur, par le biais du compte de résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Passifs financiers	13 541	-	6 751	6 790	8	13 961	-	13 969

6.2. Engagements donnés

Obligations contractuelles (K€)	31.12.12		31.12.13 Activités poursuivies Total	Paiements dus par période			31.12.13 Activités abandonnées Total
	Activités abandonnées	Activités poursuivies		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Engagements liés aux dettes à long terme figurant au passif du bilan (capital + Intérêts) :							
Dettes à long terme (capital + intérêts)		401	35	34	1	-	
Obligations en matière de crédit-bail	9 036	3 192	2 461	612	1 849	-	7 790
Obligations en matière de location-financement		112					
Contrats de location simple		870	169	74	95		
Obligations d'achats irrévocables		792	1 145	1 145			
Achats et ventes de devises à terme non couverts		984					
Autres obligations à long terme		-229					
Total	9 036	6 122	3 810	1 865	1 945	0	7 790
Dettes garanties par des sûretés réelles (K€)							
	31.12.12		31.12.13 Dettes garanties	Montant des sûretés	VNC des biens donnés en garantie		31.12.13 Activités abandonnées Dettes garanties
	Activités abandonnées	Activités poursuivies					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit							
Total	-	-	-	-	-	-	-
Autres engagements commerciaux (K€)							
	31.12.12		31.12.13 Total	Montant des engagements par période			31.12.13 Activités abandonnées
	Activités abandonnées	Activités poursuivies		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Lettres de crédit			-				
Garanties sur contrat de crédit-bail mobilier			-				
Garanties sur contrat de crédit-bail immobilier		710	588	128	460		
Obligations de rachat			-				
Autres engagements commerciaux			-				
Total	-	710	588	128	460	-	-

Les avenants aux contrats de crédit-bail immobilier contractés en 2002 et en 2004 sont garantis par nantissement des avances preneurs.

6.3. Engagements reçus

Aucun engagement n'est reçu par le groupe au 31 décembre 2013.

7. Autres informations

7.1. Rémunération du personnel dirigeant du Groupe (K€)

	31.12.13	31.12.12
Avantages à court terme	335	384
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	-	-
Total des rémunérations payées au personnel dirigeant	335	384

7.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Audit (K€ HT)	Ernst & Young	%	Groupe Y Audit	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
. Cerep SA	34		34	
. Filiales intégrées globalement				
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
. Cerep SA				
. Filiales intégrées globalement				
Autres prestations, le cas échéant (juridique, fiscal, social)				
Total	34	100%	34	100%

7.3. Contributions au résultat consolidé

(K€)	Cerep SA	Cerep, Inc.	Cerep Ltd	Total
Résultats nets sociaux de la période	-889	-260	-513	-1 662
Retraitements et éliminations				
Locations financières	882			882
Variation de la provision pour perte de valeur des actifs	-911			-911
Provisions titres de participation	565			565
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	-13			-13
Variation de juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction	260			260
Ecart actuariel sur IDR	-174			-174
Impôts différés sur déficits fiscaux	0	176		176
RESULTAT DU GROUPE	-280	-84	-513	-877

7.4. Parties liées

Les conventions conclues au cours de la période avec des parties liées sont listées ci-après :

- INTERNATIONAL SUPPORT SERVICES (ISS) conclu le 19 avril 2013 entre Eurofins International Support Services Lux SARL ("Eurofins") et Cerep SA. Cet accord régit la fourniture de différents services et support par Eurofins à Cerep SA en management, commercial, finances, informatique, administration, impôts, taxes et ressources humaines. Cette convention a donné lieu à une charge enregistrée dans les comptes pour 303 K€ en 2013.
- SERVICE AGREEMENT conclu le 15 mai 2013 entre Eurofins Scientific Services SA ("Eurofins") et Cerep SA. Ce contrat couvre la fourniture de services et support en management par Eurofins à Cerep SA. Cette convention a donné lieu à une facturation de 137 K€ en 2013.
- CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES conclu le 30 mai 2013 entre Eurofins NSC Development France ("Eurofins") et Cerep SA. Cet accord couvre la fourniture par Eurofins à Cerep de différents services dans les domaines de l'informatique, des achats et des finances. Pas de facturation sur 2013.
- CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES conclu le 30 mai 2013 entre Eurofins NSC Finance France ("Eurofins") et Cerep SA. Cet accord a pour objet la fourniture de différents services par Eurofins à Cerep dans les domaines juridique, administration et finances, paie, comptabilité et ressources humaines. Pas de facturation en 2013.
- LOAN AGREEMENT conclu le 11 juin 2013 entre Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL ("Eurofins") et Cerep SA. Cet accord régit la possibilité d'un prêt de Cerep à Eurofins, ainsi que la rémunération associée. En 2013, cette convention a fait l'objet d'un prêt initial de 1,00 million d'euros versé le 12 juin, et d'un second versement de 0,80 million d'euros versé le 28 juin 2013. La rémunération associée, basée sur le taux Euribor 3 mois, a été enregistrée en compte pour une valeur de 2,17 K€.
- CONTRAT DE CESSION D'ACTIONS conclu le 14 juin 2013 entre Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL ("Eurofins") et Cerep SA. Cette convention a pour objet la cession des 30 000 actions Cerep détenues dans le cadre de contrat de liquidité. Cette convention a été exécutée en juin 2013 par la vente de ces actions auto-détenues au prix de cession unitaire de 2 euros.
- EUROFINS IT INFRASTRUCTURE CLIENT SERVICES CONTRACT conclu le 18 juin 2013 entre Eurofins NSC IT Infrastructure France ("Eurofins") et Cerep SA. Cette convention a pour objet la fourniture de services et de support par Eurofins à Cerep dans le domaine des technologies de l'information. Cette convention a donné lieu à une facturation en 2013 de 9K€.
- REAGENT SUPPLY AGREEMENT conclu le 20 juillet 2013 entre Eurofins Panlabs, Inc. et Cerep SA. Cet accord régit la fourniture réciproque de réactifs biologiques entre les parties à l'accord. Cet accord a donné lieu à une facturation de 27 K€ en 2013.
- SHARE PURCHASE AGREEMENT conclu le 11 décembre 2013, entre Eurofins Panlabs, Inc. et Cerep SA. Cet accord a pour objet la cession des actions de Cerep, Inc. à Eurofins Panlabs, Inc., pour un montant de 195 K€.

COMPTES SOCIAUX
2013

Bilan Actif

(€)	Montant brut	Amortissements Dépréciations	Net 31.12.13	Net 31.12.12
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	1 114 908	1 114 908		
Autres immobilisations incorporelles	779 941	703 101	76 840	131 670
Avances, acomptes immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions	1 029 783	827 917	201 866	256 172
Installations techniques, outillage	4 813 702	4 241 357	572 345	426 685
Autres immobilisations corporelles	3 205 247	1 051 166	2 154 081	2 130 281
Immobilisations en cours	124 989	124 989	0	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Autres participations	1 858 891	1 858 891	0	602 085
Créances rattachées à des participations	621 333		621 333	
Autres titres immobilisés				
Prêts	117 655		117 655	92 675
Autres immobilisations financières	721 710	102 893	618 817	803 200
Actif immobilisé	14 388 159	10 025 222	4 362 937	4 442 768
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements	1 695 014	247 337	1 447 677	1 349 757
En-cours de production de biens				
Produits intermédiaires et finis	2 182 908	245 069	1 937 839	1 724 669
Avances, acomptes versés sur commandes				2 381
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	6 476 295	406 910	6 069 385	5 785 419
Autres créances	3 325 999		3 325 999	1 769 200
Trésorerie et assimilés				
Valeurs mobilières de placement	3 103 479		3 103 479	6 822 414
(dont actions propres : 0)				
Disponibilités	3 142 599		3 142 599	1 492 044
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	258 812		258 812	286 975
Actif circulant	20 185 106	899 316	19 285 790	19 232 860
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecart de conversion actif	30 624		30 624	52 259
Total général	34 603 889	10 924 538	23 679 351	23 727 887

Bilan Passif

(€)	31.12.13	31.12.12
Capital social ou individuel (dont versé : 3 783 563)	3 783 563	3 783 563
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10 837 504	10 837 504
Réserve légale	315 388	315 388
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-392 023	-460 706
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-889 072	297 756
Subventions d'investissement	435	551
Capitaux propres	13 655 795	14 774 056
Provisions pour risques	117 536	52 073
Provisions pour charges	5 076 711	4 730 025
Provisions pour risques et charges	5 194 247	4 782 098
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	43 453	108 635
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs : 0)	84 500	155 874
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	191 823	154 445
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 921 405	1 438 599
Dettes fiscales et sociales	2 237 503	2 163 235
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 792	33 074
Autres dettes	162 693	49 568
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	164 343	54 760
Dettes	4 822 512	4 158 191
Ecart de conversion passif	6 797	13 541
Total général	23 679 351	23 727 887

Compte de Résultat

(€)	France	Exportation	31.12.13	31.12.12
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens		1 167	1 167	277 615
Production vendue de services	3 773 562	16 438 196	20 211 758	18 536 795
Chiffre d'affaires net	3 773 562	16 439 363	20 212 925	18 814 410
Production stockée			192 200	108 546
Production immobilisée				15 264
Subventions d'exploitation			133 629	96 341
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges			506 469	425 741
Autres produits			5 950	1 126
Produits d'exploitation			21 051 172	19 461 429
Achats matières premières et autres approvisionnements			4 836 799	4 271 691
Variation stocks (matières premières, approvisionnements)			-170 731	-87 221
Autres achats, charges externes			6 798 981	6 572 527
Impôts et taxes et versements assimilés			388 537	445 238
Salaires et traitements			6 043 573	6 093 352
Charges sociales			2 879 726	2 760 420
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			481 295	415 744
Sur immobilisations : dotations aux provisions			49 895	28 841
Sur actif circulant : dotations aux provisions			431 457	221 917
Pour risques et charges : dotations aux provisions			82 491	185 901
Autres charges			48 497	54 262
Charges d'exploitation			21 870 520	20 962 671
Résultat d'exploitation			-819 348	-1 501 242
Produits financiers de participations			23 501	2 592
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			149 808	133 625
Reprises sur provisions et transferts de charges			823 983	12 548
Différences positives de change			110 524	296 236
Produits nets cessions valeurs mobilières de placement			10 896	52 411
Produits financiers			1 118 712	497 412
Dotations financières amortissements, provisions			506 644	1 034 358
Intérêts et charges assimilés			31 404	106 093
Différences négatives de change			301 276	360 705
Charges nettes cessions valeurs mobilières de placement				
Charges financières			839 324	1 501 156
Résultat financier			279 388	-1 003 744
Résultat courant avant impôts			-539 960	-2 504 986
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			460 694	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			312 488	57 201
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 003 824	1 680 858
Produits exceptionnels			1 777 006	1 738 059
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			45	13 123
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1 053 909	210 620
Dotations exceptionnelles amortissements, provisions			1 390 194	
Charges exceptionnelles			2 444 148	223 743
Résultat exceptionnel			-667 142	1 514 316
Impôts sur les bénéfices			-318 029	-1 288 426
Total des produits			23 946 890	21 696 900
Total des charges			24 835 962	21 399 144
Bénéfice ou perte			-889 072	297 756

Tableau des flux de trésorerie

(€)	31.12.13	31.12.12
Résultat net	-889 072	297 756
Amortissements et provisions	653 847	-192 145
Plus ou moins-values de cession	793 916	195 716
Marge brute d'autofinancement	558 691	301 327
Variation des stocks	-362 931	-181 109
Variation des créances d'exploitation	-518 733	-576 848
Variation des créances hors exploitation	-1 556 799	-723 057
Variation des dettes d'exploitation	482 806	299 953
Variation des dettes hors exploitation	208 489	-567 322
Charges et produits constatés d'avance	137 746	-28 980
Pertes et gains de change	14 891	-184 275
Variation du besoin en fonds de roulement	-1 594 531	-1 961 638
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	-1 035 840	-1 660 311
Acquisition d'immobilisations	-591 269	-613 754
Acquisition d'immobilisations financières	-564 708	421 138
Cession d'immobilisations	259 993	530
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-895 984	-192 086
Augmentation de capital		
Emission d'emprunts	40 000	44 500
Remboursements d'emprunts	-176 556	-91 736
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-136 556	-47 236
Variation de trésorerie	-2 068 380	120 904
Trésorerie à l'ouverture	8 314 458	10 214 091
Trésorerie à la clôture	6 246 078	8 314 458

Annexes aux Comptes Consolidés au 31 Décembre 2013

1. Faits significatifs à la clôture

Renouvellement des principaux contrats de services

Cerep a renouvelé ses principaux contrats de services avec ses clients récurrents, incluant 16 des 20 plus grands laboratoires pharmaceutiques mondiaux.

Développement de la plateforme épigénétique

Dans le cadre de l'accord conclu avec le SGC en 2011, 38 cibles épigénétiques ont été développées en 2013 par Cerep, portant à 105 le nombre total de tests commercialement disponibles dans cette famille.

Au cours de l'année 2013, Cerep a entamé en collaboration avec l'université de Poitiers un projet de recherche centré sur le cancer du poumon et les "épigénomes" cancéreux. Ce projet associe du personnel de l'université ainsi que celui des équipes de chercheurs Cerep, au sein des laboratoires Cerep.

Ce projet s'adosse à une aide obtenue auprès de la communauté européenne, de type FEDER, et devrait permettre à Cerep de proposer et de développer de nouveaux tests épigénétiques sur le marché.

Offre publique d'achat

Eurofins Discovery Services Lux Holding ("Eurofins"), filiale à 100% d'Eurofins Scientific (EUFI.PA), a déposé le 21 décembre 2012 un projet d'offre publique d'achat portant sur la totalité des actions Cerep, au prix de 2 euros par action.

A l'appui de cette offre publique, Eurofins et Cerep ont déposé une note conjointe qui a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") le 22 janvier 2013.

En application du règlement général de l'AMF, une première offre a été ouverte du 24 janvier 2013 au 27 février 2013 inclus, rendue publique le 7 mars 2013, et une seconde offre du 11 au 22 mars 2013 inclus, rendue publique le 28 mars 2013.

Celles-ci font état d'une prise de participation d'Eurofins dans le capital de Cerep à hauteur de 86,51% du capital et des droits de vote.

Cette opération permet à Cerep de renforcer ses moyens de développement dans le secteur de la pharmacologie prédictive. Le Président-directeur général de Cerep - Thierry Jean - s'est vu confier la responsabilité du pôle Drug Discovery d'Eurofins qui inclut à ce jour Cerep mais également la société Panlabs, qui évolue dans le même domaine et dont Eurofins a fait l'acquisition en septembre 2012, et a vocation à inclure d'autres sociétés que Eurofins pourrait acquérir dans ce secteur.

Convention d'occupation précaire

Dans le cadre de la convention d'occupation précaire signée entre Cerep et Les Cars d'Orsay en août 2013, Cerep met à disposition une partie du site situé à Villebon-sur-Yvette, pour une durée de deux ans commençant à courir le 16 août 2013 pour se terminer le 15 août 2015, moyennant une indemnité annuelle de 160 K€.

Cession de la filiale Cerep, Inc.

En date du 31 décembre 2013, Cerep a cédé Cerep, Inc., sa filiale américaine spécialisée dans les tests de prédiction ADME-Tox, à Eurofins-Panlabs Inc, pour un montant de 0,19 million d'euros.

Cerep, Inc. et Eurofins-Panlabs Inc. sont deux sociétés du groupe Eurofins et interviennent dans des domaines d'activités proches. Cette cession a lieu dans le cadre de la réorganisation et la rationalisation des activités du pôle Discovery Services d'Eurofins dont Cerep et Eurofins-Panlabs font partie.

2. Evènements postérieurs à la clôture

Une convention de prêt entre Cerep SA et Eurofins Panlabs Inc. a été établie. Celle-ci a pour objet la rémunération en compte courant des dettes fournisseurs de Cerep Inc. non payées à Cerep SA. Elle portera effet rétroactivement à partir du 2 janvier 2014.

Le début de l'année 2014 ne laissant pas entrevoir une reprise du marché des services en drug discovery en Chine, Cerep a décidé la mise en sommeil de sa filiale chinoise, Cerep Drug Discovery Services CO. Ltd. Celle-ci permettra de limiter les coûts associés au maintien de celle-ci, tout en se préservant la possibilité de redémarrer ses activités dans l'hypothèse d'une croissance significative de la demande. Cerep conservera une présence commerciale dans cette zone. Les demandes des clients chinois seront traitées principalement par Cerep SA.

3. Rappel des principes et méthodes significatifs appliqués

3.1. Principes de base

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales, définies par le plan comptable général, d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2. Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée de vie usuelle :

. brevets, concessions, licences	1 à 10 ans
. logiciel	1 à 3 ans
. installations et agencements des constructions	7 à 10 ans
. matériel et outillage	3 à 7 ans
. agencements divers	7 à 15 ans
. matériel de transport	3 ans
. matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
. mobilier	5 à 10 ans

Lorsque des évènements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable des immobilisations corporelles ou incorporelles est susceptible de diminuer, la Société compare cette valeur comptable à la valeur recouvrable, estimée sur la base de la valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la Société constate une dépréciation pour perte de valeur de l'actif.

Frais de recherche et développement

Les dépenses des phases de recherche des projets internes sont systématiquement comptabilisées en charges. De plus, lorsque la phase de recherche et la phase de développement d'un projet interne ne peuvent être distinguées, les dépenses encourues au titre du projet sont traitées comme s'il ne comportait qu'une phase de recherche.

Par ailleurs, l'examen des projets de développement de nouveaux tests, de nouveaux procédés et de BioPrint® a révélé que Cerep n'est pas en mesure de démontrer que les six critères de comptabilisation des dépenses de développement en immobilisation stipulés par la norme sont satisfaits. Aussi la Société comptabilise-t-elle ces dépenses en charges.

Lignées cellulaires

Depuis 2003, Cerep acquiert et produit ses lignées cellulaires. Celles-ci constituent le matériel biologique destiné à produire les protéines utilisées dans la réalisation des tests de profilage pharmacologique.

Ce matériel biologique reproductible indéfiniment est comptabilisé en bien corporel non amortissable à l'actif du bilan. Il est évalué au coût d'acquisition ou au coût de production lorsqu'il est créé par Cerep.

A l'arrêté des comptes, l'intérêt de chaque lignée est jugé en fonction de la valeur de marché de la lignée, de son intérêt scientifique, de la présence au catalogue de tests pharmacologiques l'utilisant et de la réalisation récente de ces tests ayant généré des flux de trésorerie positifs. Cet examen décide du maintien de la valeur comptable de la lignée ou de sa dépréciation.

La Société applique le règlement CRC 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs.

Comptabilisation des coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus ou étalés sur la durée de l'emprunt. Aucun coût d'emprunt n'est incorporé dans le coût d'acquisition ou de production des actifs.

3.3. Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée sur la base des critères retenus lors de l'acquisition, notamment le chiffre d'affaires et les estimations des flux futurs actualisés de trésorerie. Pour les sociétés créées, est également pris en compte le niveau des capitaux propres.

3.4. Stocks et en-cours

Les stocks de matières, fournitures et produits achetés sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute comprend le prix d'achat à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les stocks de produits finis, les en-cours de production et les produits intermédiaires sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué du coût des matières, des fournitures, de la main-d'œuvre directe ainsi que de toutes les autres charges directes et indirectes afférentes.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée si la valeur de réalisation prévisionnelle est inférieure à la valeur brute déterminée selon les modalités indiquées ci-dessus.

3.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances libellées en monnaie étrangère sont converties au cours du jour de la clôture. Des écarts de conversion sont constatés dans les comptes, représentant la différence entre le cours historique de la créance (taux de change du mois de la comptabilisation) et l'évaluation selon les cours des devises au 31 décembre.

3.6. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des valeurs mobilières égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour de clôture, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

3.7. Instruments financiers

La Société utilise des contrats de swap de taux dans le but de minimiser l'impact des changements de taux d'intérêts sur les flux de trésorerie. La différence entre les intérêts à payer et les intérêts à recevoir est enregistrée en charges ou en produits financiers.

3.8. Subventions, Aides et avances remboursables

Cerep bénéficie de subventions, d'aides à l'innovation ou d'avances remboursables en relation avec son activité de recherche et ses investissements.

Les aides remboursables et avances obtenues dans le cadre de programmes de recherche de Cerep sont constituées principalement d'avances à taux nul remboursables en cas de succès. Pendant la durée du programme et en l'absence de perspective d'échec, Cerep comptabilise l'intégralité du montant attribué en dettes financières diverses au passif du bilan. Au dénouement, en cas d'échec, la partie restant acquise est comptabilisée en subventions d'exploitation au compte de résultat.

Les subventions d'exploitation dont bénéficie Cerep sont comptabilisées au compte de résultat dès leur obtention.

Le montant des subventions, aides et avances octroyés mais non encore versés sont comptabilisés en montants à recevoir au poste "autres créances" de l'actif du bilan.

3.9. Provisions

La Société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation contractuelle, légale ou implicite résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources.

Provision pour restructuration

Les coûts des restructurations constituent un passif s'ils résultent d'une obligation de la Société vis-à-vis des tiers, ayant pour origine une décision prise par la Société, annoncée avant la date de clôture de l'exercice et à condition que la Société n'attende plus de contrepartie des tiers concernés.

3.10. Chiffre d'affaires

La Société applique la méthode dite "à l'avancement", pour la valorisation des contrats de prestations de services en cours à la clôture de l'exercice.

L'ajustement du chiffre d'affaires (constitué par les produits facturés aux clients selon les modalités contractuelles) sur les produits réellement acquis, compte tenu de l'avancement des travaux réalisés, est constaté selon le cas en facture à établir ou en produit constaté d'avance.

Pour les prestations continues, notamment les contrats de collaboration à long terme, les produits sont comptabilisés *pro rata temporis* dès lors qu'ils correspondent à une contribution contractuellement acquise au titre de l'exercice considéré.

3.11. Engagements de retraite et avantages similaires

Cerep applique depuis le 01/01/2013 la recommandation n°2013-02 du 07 novembre 2013, à la place de la n°2003-r-01 du Conseil National de la Comptabilité, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Cette recommandation détermine les règles comptables applicables aux entreprises concernant :

- . les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres engagements de retraite ainsi que les régimes de congés de fin de carrière,
- . les autres engagements à long terme comme l'intéressement, les primes et autres rémunérations différées,

- . les modalités de comptabilisation et d'évaluation de ces engagements,
- . les indemnités de fin de contrat de travail,
- . les informations à porter en annexe.

Cerep comptabilise au passif la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, nette des éléments suivants :

- . les écarts actuariels, résultant du changement d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation sont également enregistrés au passif,
- . juste valeur des actifs du régime à la date de clôture, le cas échéant.

L'obligation au titre des indemnités de fin de carrière spécifiques est évaluée linéairement en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode considère que chaque période de service du salarié donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune de ces unités pour déterminer l'obligation finale. Elle prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation de l'effectif.

4. Changement de méthode sur les comptes 2013

Sur l'exercice 2013, un changement de méthode est intervenu :

Engagements de retraite et avantages similaires :

La société Cerep a décidé d'appliquer par anticipation pour l'exercice ouvert à compter du 01/01/2013, la recommandation CNC 2013-02 du 7 novembre 2013 qui abroge la recommandation CNC 2003-R-01.

Par analogie avec les règles applicables aux changements de réglementation comptable, les changements résultant de la première application de cette recommandation sont traités selon les dispositions relatives au changement de méthode prévue à l'article 314-1 du règlement CRC n°99-3 relatif au plan comptable général.

La société Cerep a donc appliqué la recommandation et a comptabilisé dans ses comptes la totalité des écarts actuariels accumulés à la date d'ouverture de l'exercice du changement directement en "report à nouveau" pour un montant diminuant les capitaux propres de 229 k€.

5. Analyse des principaux postes du bilan

5.1. Bilan Actif

5.1.1. Immobilisations incorporelles

(K€)	01.01.13	Augmentation	Diminution	Transferts	31.12.13
Valeurs brutes					
Brevets, licences	1 115				1 115
Autres immobilisations incorporelles	756	130	124		762
Immobilisations en-cours	0	18		0	
Total	1 871	148	124	0	1 877
Amortissements/Dépréciations					
Brevets, licences	1 115				1 115
Autres immobilisations incorporelles	624	203	124		703
Total	1 739	203	124	0	1 818

L'augmentation des autres immobilisations incorporelles au cours de l'exercice est principalement due au renouvellement de contrats de licences informatiques et à l'acquisition de nouvelles licences.

Les sorties d'immobilisations incorporelles de l'exercice sont principalement constituées de licences informatiques arrivées à échéance et intégralement amorties.

5.1.2. Immobilisations corporelles

(K€)	01.01.13	Augmentation	Diminution	Transferts	31.12.13
Valeurs brutes					
Agencements des constructions	1 023	13	6		1 030
Matériel et outillage	4 648	314	149	0	4 813
Autres immobilisations corporelles	3 206	115	116	0	3 205
Immobilisations en cours	125	0	0	0	125
Avances et acomptes	0		0	0	0
Total	9 002	442	271	0	9 173
Amortissements/Dépréciations					
Agencements des constructions	766	67	5		828
Matériel et outillage	4 222	168	131	-18	4 241
Autres immobilisations corporelles	1 076	43	82	14	1 051
Immobilisations en cours	125				125
Total	6 189	278	218	-4	6 245

Acquisitions d'immobilisations corporelles

Les acquisitions et les mises en service de matériel, outillage et autres immobilisations de la période représentent principalement des équipements de laboratoire et du matériel informatique. Depuis la mise en œuvre du programme d'acquisition et de production de lignes cellulaires, Cerep a comptabilisé 2 248 K€ de lignes à l'actif immobilisé :

- . 334 K€ ont été acquises auprès de ses fournisseurs et sont en service à la clôture,
- . 1 914 K€ ont été produites par Cerep et sont en service à la date de clôture.

Dépréciation d'immobilisations corporelles

L'examen des lignes au 31 décembre 2013 se traduit en une perte de valeur sur certaines lignes d'un montant complémentaire de 49 K€. A la clôture de l'exercice, la dépréciation des lignes figure au bilan pour 248 K€.

5.1.3. Immobilisations financières brutes

Elles sont constituées par :

(K€)	01.01.13	31.12.13
Titres de la filiale Cerep, Inc.	1 001	0
Titres de la filiale Cerep Limited	1 756	1 859
Prêts à Cerep Limited	0	621
Dépôts et cautionnements	14	14
Prêt organisme effort	93	118
Actions propres	182	120
Avance preneur crédit-bail immobilier	710	588
Total	3 756	3 320

Cerep, Inc.

Le 31 décembre 2013, Cerep SA a cédé sa filiale Cerep, Inc. à Eurofins-Panlabs, Inc. pour un montant de 195 K€. Cette cession intervient dans le cadre de la réorganisation et la rationalisation des activités du pôle Discovery Services d'Eurofins dont Cerep et Eurofins-Panlabs font partie.

Cerep SA enregistre une moins-value de 34 K€, comprenant la sortie de la valeur brute des titres de 1 001 K€, une reprise de provision sur titres de 772 K€ et le produit de cession ci-dessus indiqué.

Cerep Ltd.

Le 15 avril 2013, Cerep SA a octroyé un prêt à Cerep Limited pour un montant de 600 K€ remboursable initialement en avril 2014.

Celui-ci a été renouvelé pour une année complémentaire, jusqu'en 2015.

L'accroissement du capital constaté est dû à l'intégration de diverses créances et immobilisations payées par Cerep SA à l'origine de la création de la filiale, pour un montant de 103 K€.

Echéances de remboursement des créances liées aux immobilisations financières

(K€)	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Avances faites à Cerep, Ltd.	621		621	
Prêt organisme effort	118			118
Autres immobilisations financières	722	248	474	0
Total	1 461	248	1 095	118

Liste des filiales et participations

Informations financières ⁽¹⁾

(K€)	Capital ⁽²⁾	Capitaux propres autres que le capital ⁽³⁾	Quote-part du capital détenue ⁽⁴⁾	CA HT de l'exercice 2013 ⁽⁸⁾	Résultats de l'exercice 2013 ⁽⁹⁾
Cerep Drug Discovery Services CO., Ltd. 326 Aidisheng (Edison) Road, B 302-1 Zhangjiang High-Tech Park Shanghai 201203 - CHINA	1 859	-1 396	100%	209	-513

(K€)	Filiales		Participations	
	Françaises ⁽¹²⁾	Etrangères ⁽¹²⁾	Françaises ⁽¹²⁾	Etrangères ⁽¹²⁾
Valeur comptable des titres détenus ⁽⁵⁾				
- brute :	0	1 859		
- nette :	0	0		
Montant des prêts et avances accordés ⁽⁶⁾				
- brut :	0	621		
- net :	0	621		
Montant des cautions et avals donnés ⁽⁷⁾				
Montant des dividendes encaissés ⁽¹⁰⁾				

Cerep Ltd.

Un complément de provision pour dépréciation des titres a été comptabilisé au 31 décembre 2013 pour un montant de 476 K€. Ainsi, à la clôture de l'exercice, la provision s'élève à 1 859 K€, soit la valeur brute des titres.

Entreprises liées et participations

(Valeurs brutes en K€)	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Immobilisations financières		
Participations		1 859
Créances rattachées à des participations		621
Créances		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	1 407	217
Autres créances	1 997	
Passif		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	687	53
Autres dettes	-	
Éléments financiers		
Produits de participation	2	21
Autres produits financiers	-	
Charges financières		476
Reprise provision financière	772	
Éléments exceptionnels		
Valeur comptable actifs cédés	1 001	
Dotations Exceptionnelles		87
Produits de cession en capital	247	59
Autres		
Achats de sous-traitance	492	
Achats de prestations de services	1 374	53
Ventes de produits intermédiaires	27	26
Ventes de prestations de management	635	
Ventes de prestations commerciales	361	
Prestations de Pharmacologie	310	6

5.1.4. Stocks et en-cours

Principales composantes des stocks et en-cours

(K€)	Brut	Provision	Net
Matières premières & fournitures	1 695	247	1 448
Produits intermédiaires	2 183	245	1 938
Total	3 878	492	3 386

- . Les matières premières sont des produits chimiques et des produits biologiques.
- . Les fournitures sont les consommables utilisés lors des tests.
- . Les produits intermédiaires sont des préparations biologiques prêtes à être utilisées lors de tests.

5.1.5. Créances

Echéances des créances avant provisions

(K€)	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Clients et comptes rattachés	6 476	5 988	488	-
Créances fiscales et sociales	1 254	1 254	-	-
Autres créances	2 072	2 072	-	-
Charges constatées d'avance	259	259	-	-
Total	10 061	9 573	488	-

Le montant des factures clients à établir est de 1 303 K€ au 31 décembre 2013.

Les autres créances comprennent notamment le prêt consenti à Eurofins Discovery Services Lux Holding Sarl pour un montant de 1 802 K€.

Autres informations

Détail des autres créances au 31 décembre 2013	(K€)
Fournisseurs débiteurs	47
Créances sur rétrocessions	16
Subventions	12
Créance sur cession eurofins Panlabs Inc.	195
Créance Eurofins D.S Lux Holding Sarl	1 802
Total à la clôture	2 072

5.1.6. Inventaire du portefeuille

Titres de participation (K€)	% de participation directe	Valeur nette comptable
Cerep Ltd	100,00	-
Total		-
Autres titres immobilisés (K€)	Valeur nette comptable	Valeur de marché
8 661 actions propres de valeur nominale 2 €	17	17
Total	17	17
Valeurs mobilières de placement (K€)	Valeur nette comptable	Valeur de marché
SICAV monétaires et obligataires	103	104
Billets de trésorerie	3 000	3 000
Total	3 103	3 104

5.1.7. Provisions pour dépréciation d'actif

(K€)	01.01.13	Augmentation	Diminution	31.12.13
Immobilisations financières	2 258	476	772	1 962
Stocks matières & produits finis	440	191	139	492
Clients	170	240	3	407
Total	2 868	907	914	2 861

Dépréciation des immobilisations financières

La provision des titres de Cerep, Inc. a été reprise en totalité suite à la cession des titres correspondants.

Une dépréciation complémentaire de 476 K€ a été constatée sur les titres de Cerep Ltd., ce qui porte le montant total de la provision au 31 décembre 2013 à 1 859 K€.

La provision sur les actions propres détenues par Cerep SA, déjà constatée à la clôture de l'exercice précédent pour un montant de 103 K€, a été maintenue.

Dépréciation des stocks de matières et produits finis

Une dotation de 119 K€ et une reprise de 46 K€ ont été constatées sur les stocks de matières premières, le montant total de la provision au 31 décembre 2013 est de 247 K€.

Une dotation de 72 K€ et une reprise de 93 K€ ont été constatées sur les produits intermédiaires, le montant total de la provision au 31 décembre 2013 s'élève à 245 K€.

Dépréciation clients

Une dotation de 220 K€ a été constituée pour retards de paiements par certains clients.

Au 31 décembre 2013, la provision pour clients douteux et retards de paiements s'élève à 407 K€.

5.2. BILAN PASSIF

5.2.1. Tableau de variation des capitaux propres

(K€)	Situation au 01.01.13	Affectation du résultat	Conversion d'O.S.A	Augmentation de capital	Autres	Résultat de l'exercice	Situation au 31.12.2013
Capital social	3 784						3 784
Prime d'émission	10 837						10 837
Réserve légale	315						315
Report à nouveau	-461	298			-229		-392
Résultat	298	-298				-889	-889
Subventions d'investissement	1				-		1
Total	14 774	-	-	-	-229	-889	13 656

Détail des mouvements du capital social

Situation au 31.12.12	Créations d'actions	Remboursements/Annulations	Situation au 31.12.13
12 611 875 actions (nominal 0,3 €)	Néant	Néant	12 611 875 actions (nominal 0,3 €)

La différence entre le prix d'exercice payé par le bénéficiaire lors de l'exercice de l'option de souscription et la valeur nominale de l'action ainsi souscrite est enregistrée en prime d'émission.

Au 31 décembre 2013, il n'existe plus d'options de souscription d'actions à convertir.

5.2.2. Provisions

(K€)	Initial au 01.01.2013	Dotations	Reprises		Changement et transfert	Solde au 31.12.2013
			Utilisées	Non Utilisées		
Ecart de change	52	30	52			30
Cerep Ltd		87				87
Provisions pour risques	52	117	52			117
Enlèvement de déchets	83		83			
Engagement de retraite	615	83	40	193	229	694
Litiges salariés et indemnités licenciement	51	33				84
Frais avocat litige	18			18		
PSE 2010	63		15			48
Dotation/Reprise sur crédit-bail Villebon	3 900	1 270	919			4 251
Provisions pour charges	4 730	1 386	1 057	211	229	5 077
Total	4 782	1 503	1 109	211	229	5 194

(K€)	Initial au 01.01.2013	Dotations	Reprises		Changement et transfert	Solde au 31.12.2013
			Utilisées	Non Utilisées		
Résultat d'exploitation		83	123	193		233
Résultat financier		30	52			22
Résultat exceptionnel		1 390	934	18		-438
Total	0	1 503	1 109	211	-	-183

Provision pour crédit-bail Villebon

En 2006, Cerep avait comptabilisé une provision pour perte sur cessation d'utilisation des biens immobiliers et mobiliers pris en crédit-bail ou en location sur le site de Villebon-sur-Yvette. Cette provision reflétait la différence entre la somme des loyers et redevances actualisés et la valeur liquidative identifiée pour chacune des immobilisations concernées. Au 31 décembre 2013, une provision complémentaire sur la partie crédit-bail immobilier a été comptabilisée pour un montant de 1 270 K€. Simultanément, il a été constaté une reprise pour un montant 919 K€ correspondant aux paiements en capital effectués sur l'exercice.

Autres provisions

Provision pour restructuration pharmacologie 2010

Au 31 décembre 2013, suite à la comptabilisation en charge au cours de l'exercice de divers coûts relatifs à l'exécution de ce plan, la provision a été reprise pour un montant de 15 K€.

A la clôture de l'exercice, le montant de la provision en compte s'élève à 48 K€.

Provision pour litiges

Au 31 décembre 2013, Cerep a plusieurs litiges en cours avec des anciens salariés, pour lesquels elle a, après consultation de ses conseils, estimé les sorties de ressources probables des actions engagées et constitué ou révisé une provision. Le montant en compte au bilan est de 84 K€.

Autres provisions

Une provision, d'un montant de 87 K€, a été constituée au 31 décembre 2013 concernant Cerep Ltd. pour situation nette négative.

La provision pour risques comptabilisée au 31 décembre 2013 correspond au risque de change encouru à la date de clôture, à hauteur de 30 K€ sur les créances clients en devises.

Engagements de retraite

Depuis le 1^{er} janvier 2004, l'évaluation des engagements est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées selon les hypothèses actuarielles suivantes :

- En cas de départ en retraite, l'indemnité due aux salariés de Cerep selon la convention collective des entreprises de l'industrie pharmaceutique est de 3/10èmes de mois de salaire par année de présence avec un maximum de 9 mois.
- Le taux d'actualisation habituellement retenu dans le calcul de la provision est obtenu sur la base du taux de rendement moyen des obligations assimilables du trésor de plus de 15 ans du mois de décembre. Depuis 2008, le taux d'actualisation retenu est basé sur le taux AA Bloomberg à 15 ans, soit 3% au 31 décembre 2013.

	31.12.13		31.12.12	
	non-cadres	cadres	non-cadres	cadres
Taux d'actualisation	3.00%		2.28%	
Taux de progression des salaires	2.00%		2.00%	
Taux moyen des charges sociales	42.00%		42.00%	
Age de départ en retraite	65 ans		65 ans	
Taux de turn-over annuel par tranche d'âges et collègue				
20 - 29 ans	0.00%	0.00%	1.00%	14.29%
30 - 39 ans	6.41%	0.00%	1.00%	5.62%
40 - 49 ans	0.00%	0.00%	1.00%	4.55%
50 - 65 ans	0.00%	15.40%	2.00%	2.00%
Durée moyenne résiduelle d'activité (en années)	26	22	27	22

(K€)	31.12.13	31.12.12
Dette actuarielle (valeur actualisée de l'obligation)	694	845
Ecart actuariels différés non comptabilisés en résultat	0	-29
Solde de provision pour indemnités de départ en retraite	694	616

Entre l'ouverture et la clôture de la période, le solde net ci-dessus a varié comme suit :

(K€)	31.12.13	31.12.12
Provision à l'ouverture de la période	616	535
Charges de la période	83	93
Ecart actuariel	55	-
Reprise de provision (sortie avant droits à retraite)	-20	-12
Paieement des indemnités de fin de carrière	-40	0
Provision à la clôture de la période	694	616

Les écarts actuariels à l'ouverture ont été comptabilisés directement en capitaux propres pour 229 K€, ceux de la période sont maintenant comptabilisés en résultat.

La charge de la période est composée des éléments suivants :

(K€)	31.12.13	31.12.12
Coût des services rendus au cours de la période par les bénéficiaires en activité	60	73
Coût financier	23	20
Charge nette	83	93

5.2.3. État des dettes

Emprunt et dettes financières

(K€)	Nominal	31.12.12	Solde au 31.12.13	Taux d'intérêt moyen pondéré	Particularités
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
- euro taux fixe	308	98	35	3.70%	
- banque créditrice et intérêts courus non échus		10	8		
Emprunts et dettes financières diverses					
- dépôt reçu	40	0	40	nul	
- aides remboursables à l'innovation	45	45	45	nul	
- avances remboursables	111	111	0	nul	
Total	504	264	128		

Echéancier des dettes

(K€)	Montant brut	- 1 an	+ 1 à 5 ans	+ 5 ans
Etablissement de crédit	43	42	1	
Dettes financières diverses	85	-	85	
Acomptes reçus sur commandes	192	192		
Fournisseurs et rattachés	1 921	1 921		
Dettes fiscales et sociales	2 238	2 238		
Dettes sur immobilisations	17	17		
Autres dettes	163	163		
Produits constatés d'avance	164	164		
Total	4 823	4 737	86	-

5.2.4. Charges à payer

(K€)	Montant brut
Agios et services bancaires à payer	8
Fournisseurs – Factures non parvenues	608
Dettes fiscales et sociales	1 717
Autres	42
Total	2 375

Les postes les plus importants des dettes fiscales et sociales sont relatifs aux congés payés, RTT et CET (1 110 K€), aux primes (392 K€).

5.3. Actifs et Passifs libellés en devises

A la clôture de l'exercice, la situation des actifs et passifs libellés en devises est la suivante :

(Valeurs Brutes en K€)	Monnaies d'origine		Total au 31.12.13
	USD	Autres	
Actifs			
Immobilisations financières	1 762 ¹	52	1 814
Créances clients	2 422 ²	46	2 468
Trésorerie	431	61	492
Autres débiteurs	195		195
Sous- total	4 810	159	4 969
Passifs			
Fournisseurs d'exploitation	244	0	244
Dettes sur immobilisations	9		9
Autres créditeurs	232		232
Sous-total	485	0	485

6. Analyse des principaux postes du compte de résultat

6.1. Chiffre d'affaires

6.1.1. Évolution comparée du chiffre d'affaires

(K€)	2012	2013	Variations	
			Valeurs	%
Services	18 537	20 212	1 675	9.04%
Autres	277	1	-276	-99.64%
Total	18 814	20 213	1 399	7.44%

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué des activités de services.

Les prestations de recherche effectuées par la Société pour le compte de tiers dans le domaine du profilage, les droits de souscription et l'accès aux résultats issus de la base de données BioPrint®, les prestations de management facturées aux filiales sont comptabilisées en services.

Les ventes de "Produits semi-finis, membranes" sont comptabilisées en autres.

Au 31 décembre 2013, le chiffre d'affaires valorisé à l'avancement représente 1 257 K€.

6.1.2. Chiffre d'affaires par zones géographiques

(K€)	2012		2013		Variations	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Europe	9 470	50,33%	10 445	51,67%	975	10,30%
dont France	3 374	17,93%	3 773	18,67%	399	11,83%
Amérique du Nord	7 564	40,20%	8 521	42,16%	957	12,65%
Asie	1 683	8,95%	1 119	5,54%	-564	-33,51%
Autres	97	0,52%	128	0,63%	31	31,96%
Total	18 814	100%	20 213	100%	1 399	7,44%

6.2. Transfert de charges

Le montant des transferts de charges sur 2013 est de 46 K€ contre 40 K€ en 2012. Il est composé des refacturations pour rétrocession de charges pour un montant de 38 K€.

¹ Dont titres de participations pour 1 762 K€

² Dont filiale Cerep Ltd. pour 6 K€

6.3. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté en 2013 de 0,91 million d'euros (soit +4.3%), à 21,87 millions d'euros, contre 20,96 millions d'euros en 2012.

Les achats de matières premières et autres approvisionnements ont augmenté de 0,56 million d'euros à 4,84 millions en 2013 contre 4,27 millions d'euros en 2012. Les autres achats et charges externes ont également augmenté de 0,23 million d'euros, à 6,80 millions d'euros contre 6,57 millions d'euros en 2012, en raison des diverses prestations de services et la comptabilisation en charges externes de la charge relative à l'enlèvement des déchets radioactifs. A la clôture des exercices précédents, cette charge était inscrite en provisions pour risques et charges. Il est à noter une baisse significative des commissions et honoraires (-0,28 million d'euros), à 0,23 million d'euros, contre 0,51 million d'euros en 2012.

Les frais de recherche et développement des activités poursuivies engagés au cours de l'année 2013 intégralement comptabilisés en charges sont évalués à 3,58 millions d'euros contre 2,79 millions d'euros pour l'exercice 2012.

Ces frais sont valorisés selon la méthode du coût complet, les charges indirectes et les charges de structure étant réparties au prorata du temps passé sur les programmes de recherche.

La rémunération totale versée aux dirigeants et administrateurs s'est élevée à 0,34 million d'euros en 2013. La Société n'a pas contracté d'autres engagements en faveur des administrateurs.

L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes n'est pas communiquée dans la présente annexe, elle figure dans celle des comptes consolidés.

6.4. Résultat financier

Eléments constitutifs du résultat financier

(K€)	2012	2013
Change		
Pertes/gains réalisés sur comptes bancaires (principalement USD)	7	-38
Perte nette de change réalisée sur créances/dettes	48	-104
Pertes/gains réalisés sur couvertures de change	-120	-49
Dotations/reprise provision pour risque de change	-52	22
Sous-total change	-117	-169
Retour à meilleure fortune/abandon créance filiale Cerep, Inc.	0	0
Dotations/reprise provision titre-avance filiale	-982	296
Résultats nets sur valeurs mobilières et placements	144	126
Dotations/reprise provision pour dépréciation autres immobilisations financières	13	0
Intérêts facturés sur avances filiales	3	21
Intérêts sur emprunts	-106	-31
Intérêts facturés sur avance groupe	0	2
Autres intérêts, charges et produits assimilés	41	34
Résultat financier	-1 004	279

Le résultat financier de l'exercice écoulé est un bénéfice de 0,28 million d'euros contre une perte de 1,00 million d'euros en 2012.

Ce résultat est constitué principalement, d'une perte nette de change de 0,17 million d'euros, de charges d'intérêts pour 0,03 million d'euros.

Les 0,30 million d'euros de la ligne "dotations/reprise provision titre-avance filiale" sont constitués, d'une reprise de provision de 0,77 million suite à la vente des titres de Cerep Inc., et d'une provision complémentaire de 0,47 million sur les titres de Cerep Ltd.

Le résultat financier est également constitué d'un produit sur valeurs mobilières et placements de 0,13 million d'euros et de produits d'intérêts divers pour 0,05 million d'euros.

6.5. Résultat exceptionnel

(K€)	2012	2013
Produits de gestion exceptionnels	-	461
Produits de cession d'actif, produits en capital	57	312
Reprises sur provisions exceptionnelles	1 681	1 004
Total des produits exceptionnels	1 738	1 777
Valeur nette comptable des actifs cédés ou sortis, charges en capital	211	1 054
Dotations aux provisions exceptionnelles	-	1 390
Autres charges exceptionnelles	13	-
Pénalités et amendes	-	-
Total des charges exceptionnelles	224	2 444
Résultat exceptionnel	1 514	-667

Villebon

Les produits de gestion exceptionnels d'un montant de 0,46 million d'euros résultent d'une décision en date du 17 janvier 2013 de la Cour d'appel suite à un litige avec d'anciens salariés condamnés à rembourser à la Société la somme indûment perçue.

Les reprises sur provisions exceptionnelles sont dues essentiellement à la reprise de provision sur crédit-bail immobilier de Villebon pour 0,92 million d'euros.

Les dotations aux provisions exceptionnelles sont dues essentiellement à la dotation complémentaire à la provision sur crédit-bail immobilier de 1,270 million d'euros.

Cerep, Inc. (cf. E.4. Résultat financier – reprise provision sur titres)

Les produits de cession comprennent entre autres la cession des titres de Cerep, Inc. pour un montant de 0,19 million d'euros.

La valeur nette comptable des actifs cédés tient compte de la sortie des titres de Cerep, Inc. pour un montant de 1 million d'euros.

6.6. Impôts

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(K€)	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	- 540		- 540
Résultat exceptionnel	- 667		- 667
Crédit Impôt Recherche		- 318	318
Résultat net comptable	- 1 207	- 318	- 889

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Non applicable

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

(K€)	Montant	Impôt
Accroissements		
Ecarts de conversion actifs à la clôture	31	10
Moins-value latente sur VMP	103	34
Total des accroissements	134	45
Allègements		
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	2 112	704
Charges à payer non déductibles l'année de leur comptabilisation	245	82
Produits taxés d'avance	-	-
Ecarts de conversion passifs à la clôture	7	2
Déficit reportable	31 509	10 502
Total des allègements	33 873	11 290

6.7. Effectif

Personnel salarié au 31 décembre 2013 (catégories)	Effectif
Cadres	39
Techniciens	105
Employés	23
Total	167

L'effectif moyen de l'exercice 2013 est de 171 salariés.

6.8. Engagements donnés

6.8.1. Crédit-bail

(K€)	Constructions & terrains	Matériel & outillage	Autres	Total
Valeur d'origine	20 196	327	-	20 523
Amortissements				
Cumuls antérieurs	9 205	322	-	9 527
Dotations de l'exercice	1 130	5	-	1 135
Total	10 335	327	-	10 662
Redevances payées				
Cumuls antérieurs	15 057	367	-	15 424
Exercice	1 706	1	-	1 707
Total	16 763	368	-	17 131
Redevances à payer				
à 1 an au plus	1 817	-	-	1 817
de 1 an à 5 ans	6 611	-	-	6 611
à plus de 5 ans	1 859	-	-	1 859
Total	10 287	-	-	10 287
Valeurs résiduelles				
à 1 an au plus	-	-	-	-
de 1 an à 5 ans	-	-	-	-
à plus de 5 ans	18	-	-	18
Total	18	-	-	18

Les contrats de crédit-bail immobiliers sont souscrits à taux fixes et à taux variables :

- taux fixes pour les constructions du site de Celle l'Evescault de 5,34%, 5,25% et 4,75%
- taux variable Euribor 3 mois majoré de 1,15 point pour les constructions de Villebon-sur-Yvette

6.8.2. Autres engagements

Obligations contractuelles (K€)	Total	Paiements dus par période		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Engagements liés aux dettes à long terme figurant au passif du bilan (capital + intérêts)	35	34	1	-
Obligations en matière de location-financement	-	-	-	-
Contrats de location simple	169	74	95	-
Obligations d'achats irrévocables	1 145	1 145	-	-
Achats et ventes de devises à terme non couverts	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
Total	1 349	1 253	96	-

Dettes garanties par des sûretés réelles (K€)	Dettes garanties	Montant des sûretés	VNC des biens donnés en garantie
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-
Total	-	-	-

Autres engagements commerciaux (K€)	Total	Montant des engagements par période		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Lettres de crédit	-	-	-	-
Garanties sur contrat de crédit-bail mobilier	-	-	-	-
Garanties sur contrat de crédit-bail immobilier ³	588	128	460	-
Obligations de rachat	-	-	-	-
Autres engagements commerciaux	-	-	-	-
Total	588	128	460	-

Les avenants aux contrats de crédit-bail immobilier contractés en 2002 et en 2004 sont garantis par nantissement des avances preneur.

³ Nantissement de l'avance preneur

Les salariés de la Société bénéficient du nouveau dispositif de droit individuel à la formation (DIF). A ce titre, ils ont acquis 16 560 heures au 31 décembre 2013. Sur 2013, 48 heures ont donné lieu à une demande de formation et 694 heures ont été transférées ou versées à Pôle emploi. La Société confirme que sur la base des éléments en sa connaissance au 31 décembre 2013, les engagements présentés dans les tableaux ci-dessus n'omettent pas l'existence d'un engagement significatif ou qui pourrait le devenir dans le futur.

6.9. Engagements reçus

Néant.

6.10. Engagements post-clôture

Néant.

7. Instruments financiers et risques de marché

Instruments financiers

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués de financements par crédit-bail auprès d'organismes financiers, d'emprunts bancaires, des valeurs mobilières de placement et de trésorerie. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations de la Société. La Société détient également des créances clients, des dettes fournisseurs, des avances et acomptes reçus sur commandes qui sont générés par ses activités.

La Société est également engagée dans des transactions intégrant des instruments financiers dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion du risque du taux d'intérêt liés aux activités et au financement de la Société. La Société n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Les principaux risques attachés aux instruments financiers de la Société sont le risque de change, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêts et le risque de marché.

Risque de change

Le bilan de la société est sensible aux variations du dollar US contre l'euro. La Société ne couvre pas ces expositions structurelles mais cherche à limiter ses effets en visant l'équilibre dans la devise de fonctionnement des actifs et des passifs.

La Société est également exposée à un risque de change concernant la partie du chiffre d'affaires et des charges réalisées en devises autres que l'euro. Ce risque existe principalement concernant le dollar US et, dans une moindre mesure, le yen japonais quant aux produits et charges et flux de trésorerie liés ainsi qu'aux éléments correspondant des comptes de créances clients, des comptes fournisseurs et de trésorerie libellés dans ces devises.

Risque de taux

L'exposition de la Société au risque de variation des taux d'intérêt est liée à l'endettement financier à long terme.

La politique de la Société consiste à gérer la charge d'intérêt en contractant majoritairement des financements à taux fixes.

Afin d'optimiser le coût financier global, lorsque le financement n'est pas contracté à taux fixe mais à taux variable, la Société met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels elle échange à intervalles prévus, la différence entre le montant des intérêts à taux fixes et le montant des intérêts à taux variable calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à la souscription des swaps.

Ainsi au 31 décembre 2013, 100% de la dette liée aux actifs des activités poursuivies de la Société est contractée à taux fixe. 100% de la dette liée aux actifs destinés à être vendus, dont essentiellement le financement par crédit-bail immobilier du site de Villebon-sur-Yvette, a été souscrit à taux variable.

Ces swaps ont été contractés simultanément à la signature des financements auxquels ils sont affectés, et début 2007 concernant l'avenant au contrat de crédit-bail mis enoyer en février 2007, pour les mêmes montants nominaux, et selon les mêmes conditions de date de début, date de révision du taux d'intérêt, intervalles de règlement et taux de base d'intérêts.

Les swaps ont une durée de 7 ans à compter de leur date de mise en place et seront décomptabilisés à leurs termes alors que les financements ont une durée de 15 ans.

Risque de marché

Cerep utilise différents instruments financiers dans le cadre de sa gestion de trésorerie. Ils sont constitués de comptes à terme, de dépôts bancaires principalement en euro et en dollar US, et d'actions.

La politique de la Société vise à limiter les risques de perte sur ses placements en privilégiant les instruments monétaires ou obligataires et sélectionnés sur la base d'historiques de volatilité et de performance par rapport aux indices de référence et de notations d'agences et en procédant à un suivi régulier des valeurs de marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société représente l'éventualité de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leurs échéances. L'appréciation du risque de liquidité repose sur le suivi des échéanciers des financements de la Société, l'évolution du niveau de trésorerie disponible et les prévisions d'entrées et de sorties de trésorerie. A la date d'établissement des états financiers, la Société n'a pas identifié de besoin de trésorerie à court terme.

La trésorerie de la Société était de 6 246 K€ au 31 décembre 2013, à comparer au 8 314 K€ du 31 décembre 2012.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie découle de l'éventualité qu'une partie au contrat n'honore pas ses obligations causant ainsi une perte à l'autre partie. Cerep considère qu'il existe un risque de contrepartie sur certains postes du bilan, le plus significatif portant sur les créances clients, ainsi que sur des engagements figurant en hors bilan (achats de matières premières et travaux), couvert par des mesures appropriées.

Une proportion significative du chiffre d'affaires est réalisée avec quelques clients. Les contrats de prestation de services de l'activité de la Société couvrent quelques mois et constituent une proportion importante du chiffre d'affaires.

Au cours de l'exercice 2013, le chiffre d'affaires réalisé avec les plus importants partenaires commerciaux de la Société se décompose comme suit :

- . trois plus importants partenaires commerciaux : 28%
- . cinq plus importants partenaires commerciaux : 37%
- . dix plus importants partenaires commerciaux : 51%

Cette concentration du risque de crédit sur quelques clients et l'incidence d'une défaillance éventuelle d'un tiers sur le compte de résultat de Cerep sont atténués par la taille et la solvabilité financière des grands groupes de l'industrie pharmaceutique, qui constituent les principaux partenaires de Cerep. Toutefois, Cerep compte parmi ses clients plusieurs entreprises de recherche pharmaceutique qui réalisent des pertes récurrentes et pour lesquelles les fonds levés auprès d'investisseurs constituent la principale source de financement. La Société a constaté au cours des exercices antérieurs plusieurs défaillances. L'irrécouvrabilité reste cependant limitée au regard de la base de clientèle de Cerep, ce qui réduit dans une certaine mesure cette exposition.

Cerep intègre dans sa démarche commerciale un processus d'évaluation de la solvabilité du prospect et inclut, si nécessaire ou selon les particularités de la prestation, l'obligation de versement d'acomptes ou d'avances par le client.

La Société est également dépendante de la solvabilité de plusieurs fournisseurs ou prestataires, certains étant stratégiques dans la fourniture de technologies ou de matières premières, ou dans la conduite d'études cliniques. Les procédures d'achats de Cerep intègrent l'établissement et la mise à jour d'une liste de fournisseurs approuvés. Le processus d'approbation, qui implique par ailleurs le service de contrôle qualité, inclut un examen de solvabilité qui peut faire appel à des évaluations d'agences de notation de risque crédit.

Enfin, Cerep gère son risque de contrepartie sur ses instruments financiers en sélectionnant rigoureusement les institutions financières tierces, en diversifiant les contreparties par type de contrat et en procédant à un suivi régulier des engagements.

8. Parties liées

Au 31 décembre 2013, Eurofins Discovery Services Holding Lux SARL détient 88,3% du capital de la société Cerep SA.

Les conventions conclues au cours de la période avec des parties liées sont listées ci-après :

- . INTERNATIONAL SUPPORT SERVICES (ISS) conclu le 19 avril 2013 entre Eurofins International Support Services Lux SARL ("Eurofins") et Cerep SA. Cet accord régit la fourniture de différents services et support par Eurofins à Cerep SA en management, commercial, finances, informatique, administration, impôts, taxes et ressources humaines. Cette convention a donné lieu à une charge enregistrée dans les comptes pour 303 K€ en 2013.
- . SERVICE AGREEMENT conclu le 15 mai 2013 entre Eurofins Scientific Services SA ("Eurofins") et Cerep SA. Ce contrat couvre la fourniture de services et support en management par Eurofins à Cerep SA. Cette convention a donné lieu à une facturation de 137 K€ en 2013.
- . CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES conclu le 30 mai 2013 entre Eurofins NSC Development France ("Eurofins") et Cerep SA. Cet accord couvre la fourniture par Eurofins à Cerep de différents services dans les domaines de l'informatique, des achats et des finances. Pas de facturation sur 2013.
- . CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES conclu le 30 mai 2013 entre Eurofins NSC Finance France ("Eurofins") et Cerep SA. Cet accord a pour objet la fourniture de différents services par Eurofins à Cerep dans les domaines juridique, administration et finances, paie, comptabilité et ressources humaines. Pas de facturation en 2013.
- . LOAN AGREEMENT conclu le 11 juin 2013 entre Eurofins International Support Services Lux SARL ("Eurofins") et Cerep SA. Cet accord régit la possibilité de prêt de Cerep à Eurofins, ainsi que la rémunération associée. Sur 2013, cette convention a fait l'objet d'un prêt initial de 1,00 million d'euros versé le 12 juin, et d'un second versement de 0,80 million d'euros versé le 28 juin 2013. La rémunération associée, basée sur le taux Euribor 3 mois, a été enregistrée en compte pour une valeur de 2,17 K€.
- . CONTRAT DE CESSION D'ACTIONNARIAT conclu le 14 juin 2013 entre Eurofins Discovery Services Holding Lux SARL ("Eurofins") et Cerep SA. Cette convention a pour objet la cession des 30 000 actions Cerep détenues dans le cadre de contrat de liquidité. Cette convention a été exécutée en juin 2013 par la vente de ces actions auto-détenues au prix de cession unitaire de 2 euros.
- . EUROFINS IT INFRASTRUCTURE CLIENT SERVICES CONTRACT conclu le 18 juin 2013 entre Eurofins NSC IT Infrastructure France ("Eurofins") et Cerep SA. Cette convention a pour objet la fourniture de services et de support par Eurofins à Cerep dans le domaine des technologies de l'information. Cette convention a donné lieu à une facturation en 2013 de 9K€.
- . REAGENT SUPPLY AGREEMENT conclu le 20 juillet 2013 entre Eurofins Panlabs, Inc. et Cerep SA. Cet accord régit la fourniture réciproque de réactifs biologiques entre les parties à l'accord. Cet accord a donné lieu à une facturation de 27 K€ en 2013.
- . SHARE PURCHASE AGREEMENT conclu le 11 décembre 2013, entre Eurofins Panlabs, Inc. et Cerep SA. Cet accord a pour objet la cession des actions de Cerep, Inc. à Eurofins Panlabs, Inc., pour un montant de 195 K€.

RAPPORTS
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- . le contrôle des comptes consolidés de la société Cerep, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- . la justification de nos appréciations ;
- . la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons été conduits à apprécier la régularité et la correcte application des principes de comptabilisation du chiffre d'affaires, présentés dans la note 2.19 "Chiffre d'affaires" de l'annexe aux comptes consolidés, eu égard à la nature des contrats signés avec les clients.

Estimations comptables

Les notes 2.12 "Dépréciation d'actifs" et 2.18 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées" de l'annexe aux comptes consolidés exposent les conditions dans lesquelles votre société procède à l'évaluation de la valeur recouvrable ou de la juste valeur diminuée des coûts de vente de certains de ses actifs.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces évaluations et nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Niort et Paris-La Défense, le 28 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

GROUPE Y AUDIT
Jean-Marc Mendès

ERNST & YOUNG et Autres
Serge Guérémy

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- . le contrôle des comptes annuels de la société Cerep, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- . la justification de nos appréciations ;
- . les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note D de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable des engagements de retraite suite à la première application de la recommandation de l'ANC du 7 novembre 2013 relative à la comptabilisation des écarts actuariels au passif du bilan.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons été conduits à apprécier la régularité et la correcte application des principes de comptabilisation du chiffre d'affaires, présentés dans la note C.10 "Chiffre d'affaires" de l'annexe, eu égard à la nature des contrats signés avec les clients.

Estimations comptables

La note C.3 "Titres de participation" de l'annexe expose que les titres de participation font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable et mentionne les principes retenus par votre société pour déterminer cette valeur d'utilité. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces évaluations et nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

La note E.2.2 "Les provisions" de l'annexe décrit notamment les principes retenus par votre société pour évaluer les provisions pour charges ainsi que la provision pour perte relative à des contrats de crédit-bail immobilier. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Niort et Neuilly sur Seine, le 28 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

GROUPE Y AUDIT
Jean-Marc MENDES

ERNST & YOUNG et Autres
Serge GUEREMY

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Conventions avec Cerep Drug Discovery Services Co. Ltd ("Cerep Ltd")

a - "Convention de prêt"

Administrateur concerné : Thierry JEAN, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 21 mars 2013

Nature et objet . Signature d'une convention de prêt "Loan Agreement" d'un montant de 600 000 € afin d'assurer le financement nécessaire au fond de roulement de la filiale. Ce prêt sera remboursable in fine le 20 février 2014. Le taux de rémunération est de 5 % l'an. Cette convention a un effet rétroactif au 20 février 2013 et a été renouvelée lors du conseil d'administration du 11 décembre 2013 pour une durée d'un an.

Modalités . Au titre de l'exercice 2013, le produit des intérêts pour Cerep SA s'élève à 21 333 €.

b - "Convention marketing Agreement avec Cerep Ltd"

Administrateur concerné : Thierry JEAN, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 11 décembre 2013

Nature et objet . Rémunération au titre des activités commerciales et marketing entre Cerep SA et Cerep Ltd sur le marché chinois et coréen.

Modalités . Au cours de l'exercice 2013, 33 766 € ont été facturés par Cerep Ltd à Cerep SA.

c - "Contrat de recherche"

Administrateur concerné : Thierry JEAN, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 11 décembre 2013

Nature et objet . Cerep Ltd participe à l'effort de R&D du groupe. Les programmes qui lui sont confiés sont identifiés et font l'objet d'un suivi régulier du temps passé et du consommable utilisé. Les efforts de R&D fournis par Cerep Ltd pour le compte de Cerep SA font l'objet d'une rémunération à la filiale.

Modalités . Au cours de l'exercice 2013, 19 226 € ont été facturés par Cerep Ltd à Cerep SA.

Conventions avec Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL ("Eurofins")

a - "Convention de prêt"

Administrateur concerné : Dirk BONTRIDDER

Autorisation du conseil d'administration du 25 octobre 2013

Nature et objet . Cette convention concerne la signature d'une convention de prêt entre Cerep SA et Eurofins d'un montant de 1 000 000 € à 5 000 000 €. Les intérêts seront calculés selon l'Euribor 3 mois.

Modalités . Au titre de l'exercice 2013, le prêt consenti par Cerep à Eurofins s'élève à 1 800 000 €. Le montant des intérêts au cours de la période 2013 facturés par Cerep s'élèvent à 2 168 € selon le taux prévu.

b - "Cession d'actions"

Administrateur concerné : Dirk BONTRIDDER

Autorisation du conseil d'administration du 25 octobre 2013

Nature et objet . Cession de 30 000 actions auto-détenues par Cerep SA dans le cadre de son contrat de liquidité.

Modalités . Conformément aux décisions du conseil d'administration, cette cession à Eurofins a été réalisée au prix de 2 euros, avec effet rétroactif au 14 juin 2013, date de signature de la convention.

Conventions avec Eurofins Panlabs, Inc.

a - "Share Purchase Agreement"

Administrateur concerné : Thierry JEAN, Président du conseil d'administration des deux sociétés.
Autorisation du conseil d'administration du 11 décembre 2013

- Nature et objet . Cette convention a pour objet la cession de la filiale Cerep, Inc à Eurofins-Panlabs Inc.
- Modalités . La cession de la filiale Cerep Inc a été actée en date du 31 décembre 2013 pour un montant de 267 000 \$, soit 194 905 € conformément aux termes de la transaction.

b - "Convention de prêt"

Administrateur concerné : Thierry JEAN, Président du conseil d'administration des deux sociétés.
Autorisation du conseil d'administration du 11 avril 2014

- Nature et objet . Conclusion d'un accord de prêt avec effet rétroactif au 2 janvier 2014 ayant pour objet le transfert des dettes de Cerep Inc non payées, en compte courant rémunéré. La rémunération est basée sur l'Euribor 12 mois majoré de 350 points. Le montant du prêt est de 1 180 K€.
- Modalités . Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice 2013.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

1. Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat d'assurance "responsabilité mandataires sociaux"

Personnes concernées : dirigeants et mandataires sociaux
Autorisation du conseil d'administration du 21 janvier 1999, modifiée par le conseil d'administration du 21 mars 2005.

- Nature et objet . Assurance visant à couvrir la responsabilité civile des mandataires sociaux et des dirigeants de la société.
- Modalités . Convention applicable à compter du 1er février 1999 jusqu'au 31 décembre 1999, renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes annuelles.

Conventions avec Cerep, Inc.

a - "Contrat de marketing"

Administrateur concerné : Thierry JEAN, Président du conseil d'administration des deux sociétés.
Autorisation du conseil d'administration du 7 septembre 1998, modifiée par les conseils d'administration du 19 mars 2003 et du 25 septembre 2003.

- Nature et objet . Rémunération au titre des activités commerciales et marketing entre Cerep SA et Cerep, Inc. sur le marché nord-américain.
- Modalités . Convention applicable à compter du 1er juillet 1998 pour une durée indéterminée et modifiée par les conseils d'administration du 19 mars 2003 et du 29 janvier 2008.
- . Le contrat de marketing a été amendé le 29 janvier 2008. Au titre de l'avenant conclu entre les parties à la convention initiale, les activités commerciales et de marketing réalisées par Cerep SA pour le compte de Cerep, Inc. sont rémunérées dans les mêmes conditions que les prestations réalisées par Cerep, Inc. pour le compte de Cerep SA tel que décrites dans la convention de sous-traitance.
 - . La facturation par Cerep SA à Cerep, Inc. au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, s'élève à 360 648 €.
 - . Les charges comptabilisées dans Cerep SA, facturées par Cerep, Inc. au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, s'élèvent à 595 208 €.

b - "Contrat de management"

Administrateur concerné : Thierry JEAN, Président du conseil d'administration des deux sociétés.
Autorisation du conseil d'administration du 7 septembre 1998, modifiée par les conseils d'administration du 19 mars 2003 et du 25 septembre 2003.

- Nature et objet . Rémunération de Cerep SA au titre des prestations de management qu'elle réalise au profit de sa filiale, en matière stratégique, financière, juridique et scientifique ainsi que pour la gestion des ressources humaines, l'informatique et les communications.
- Modalités . Convention applicable à compter du 1er juillet 1998 pour une durée indéterminée modifiée par le conseil d'administration du 19 mars 2003.
- . La facturation par Cerep SA à Cerep, Inc., au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, s'élève à 635 590 €.

c - "Contrat BioPrint®"

Administrateur concerné : Thierry JEAN, Président du conseil d'administration des deux sociétés.
Autorisation du conseil d'administration du 21 décembre 1999, modifiée par les conseils d'administration du 19 mars 2003 et du 25 septembre 2003.

- Nature et objet . Prestations réalisées par Cerep, Inc., dans le cadre de sa collaboration avec Cerep SA.
- Modalités . Convention applicable à compter du 1er novembre 1999 pour une durée indéterminée.
- . La charge comptabilisée dans Cerep SA, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, s'élève à 273 020 €.

d - Convention de sous-traitance et de support avec Cerep, Inc.

Administrateur concerné : Thierry JEAN, Président du conseil d'administration des deux sociétés.
Autorisation du conseil d'administration du 20 mars 2009.

- Nature et objet . Cette convention concerne des prestations réalisées entre les deux sociétés autres que celles déjà visées par des conventions existantes.

- Modalités**
- . Ces prestations sont facturées au coût de prestations, avec une marge de 10 %.
 - . La facturation à Cerep, Inc au titre de l'exercice 2013, s'élève à 18 559 € (facturation pour l'approvisionnement en matériel biologique pour la réalisation de services de recherche).

e - "Contrat de recherche"

Administrateur concerné : Thierry JEAN, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 7 septembre 1998, modifiée par les conseils d'administration du 19 mars 2003 et du 25 septembre 2003.

Nature et objet . Facturation par Cerep, Inc. de travaux de recherche et développement effectués pour le compte de Cerep SA.

- Modalités**
- . Convention applicable à compter du 1er juillet 1998 pour une durée indéterminée modifiée par les conseils d'administration du 19 mars 2003 et du 25 septembre 2003.
 - . Paiement par Cerep SA à Cerep, Inc. d'une quote-part des frais de recherche et développement supportés par cette dernière.
 - . La facturation par Cerep, Inc. au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élève à 328 927 €.

f - Convention d'approvisionnement avec Cerep Drug Discovery Services Co. Ltd ("Cerep Ltd")

Administrateur concerné : Thierry JEAN, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 6 octobre 2011.

Nature et objet . Cette convention concerne l'approvisionnement de Cerep Ltd par Cerep SA en matériels biologiques pour la réalisation de services de recherche par Cerep Ltd.

- Modalités**
- . Ces prestations sont facturées au coût du matériel, avec une marge de 5 % auxquels viendront s'ajouter les frais d'expédition supportés par Cerep SA, refacturés au coût.

Au cours de l'exercice 2013, 25 787 € d'avoirs ont été établis par Cerep SA à Cerep Ltd.

2. Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Conventions avec Cerep, Inc.

a - Convention de sous-traitance avec Cerep, Inc.

Administrateur concerné : Thierry JEAN, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 12 février 2009.

Nature et objet . Cette convention a pour objet un contrat de sous-traitance pour la réalisation de tests de profilages pharmacologiques. Cette convention prévoit la refacturation par Cerep Inc à Cerep SA de coûts engagés pour la réalisation de cette sous-traitance avec une marge de 10 %.

Modalités . Au titre de l'exercice 2013, cette convention n'a fait l'objet d'aucune facturation par Cerep, Inc. à Cerep SA.

b - Convention de trésorerie avec Cerep, Inc.

Administrateur concerné : Thierry JEAN, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 28 avril 2003.

Nature et objet . Cette convention a pour objectif de mettre en place une gestion centralisée de trésorerie au sein du Groupe.

Modalités . Cerep SA assure la gestion et verse un intérêt aux filiales présentes équivalent à celui qu'elles ont pu obtenir des organismes financiers. La convention prévoit également le prêt de fonds aux filiales ainsi que la possibilité de garder les excédents auprès d'organismes financiers.

Cette convention n'a donné lieu à aucun mouvement sur 2013.

Niort et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

GROUPE Y AUDIT
Jean-Marc Mendès

ERNST & YOUNG et Autres
Serge Guérémy

Cerep
BP 3001
86600 Celle L'Evescault
France
Tél. +33 (0)5 49 89 30 00
fincom@cerep.fr
www.cerep.com
Code ISIN FR0004042232
NYSE Euronext Paris - Alternext